

GAL CEVENNES

EVALUATION FINALE

du programme LEADER 2014-2022

Juin 2022



Ancrer la population sur le territoire
en dynamisant l'économie locale et
en levant les freins à l'attractivité



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. LE GAL CEVENNES, UN VASTE TERRITOIRE ET UNE IDENTITE FORTE.....	6
2. LA STRATEGIE DU GAL CEVENNES – EVOLUTION AU FIL DU PROGRAMME.....	7
3. MODALITES D'EVALUATION DU PROGRAMME 2014-2022.....	9
3.1 RESUME STAGE A MI-PARCOURS EN 2018.....	9
3.2 AUTOEVALUATION 2022.....	10
4. BILAN DES REALISATIONS - DOSSIERS ACCOMPAGNES ET SUBVENTIONNES.....	11
4.1 ANALYSE DES PROJETS ACCOMPAGNES	11
4.1.1 Bilan des contacts reçus et dossiers accompagnés - 19.2	11
4.1.2 Bilan sur les fiches actions	14
4.1.3 Type de porteurs de projets aidés – dossiers programmés	15
4.1.4 Localisation et échelle des projets programmés	16
4.1.5 Les types de projets programmés.....	18
4.1.6 Durée des projets programmés.....	19
4.1.7 Cas particulier de la coopération – 19.3.....	20
4.2 ANALYSE FINANCIERE DU PROGRAMME.....	20
4.2.1 Consommation de l'enveloppe du GAL Cévennes.....	23
4.2.2 Montants des aides LEADER des dossiers programmés.....	24
4.2.3 Cofinancements apportés aux projets	25
4.2.4 Effet Levier mesuré.....	27
4.2.5 Paiement, sous-réalisations et acompte	29
4.3 PUBLICATIONS DU GAL CEVENNES.....	30
5. EFFICACITE DU PROGRAMME : RESULTATS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX OBTENUS.....	32
5.1 VALEURS AJOUTEES APPORTEES PAR LES PROJETS REALISES.....	32
5.1.1 Résultats en termes d'attractivité	33
5.1.2 Résultats économiques	34
5.1.3 Initiatives observées en termes de transition écologique	36
5.2 BILANS DES INDICATEURS D'ACTIONS DES FICHES ACTIONS	38
5.3 CONCLUSION SUR LA PERTINENCE DE LA STRATEGIE.....	39
6. MISE EN OUEVRE DU PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DU GAL CEVENNES.....	42
6.1 FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PROGRAMMATION.....	43
6.2 ANIMATION (équipe) ET GESTION COURANTE.....	47
6.3 CONSTRUCTION DES DOSSIERS ET GESTION.....	50
7. REPONSE A LA DEMARCHE LEADER ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	52
8. PRECONISATION POUR LE FUTUR PROGRAMME LEADER 2023-2027.....	54
ANNEXES.....	55
<i>Bilan des indicateurs d'action</i>	
<i>Liste des projets programmés en mars 2022</i>	
<i>Synthèse sur la modification des fiches actions au cours du programme</i>	
<i>Liste des porteurs interrogés en mars-avril 2022</i>	
<i>Synthèse des entretiens individuels de mars-avril 2022</i>	
<i>Extrait de l'évaluation à mi-parcours de 2018</i>	

Liste guides de référence :

- Commission européenne – Direction générale de l'agriculture et du développement rural – Unité C.4 (2017) : « Lignes directrices. Évaluation de la méthode LEADER/DLAL ». Bruxelles - 2017
- European commission – Directorate-General for Agriculture and Rural Development – Unit C.4 (2018) : Démontrer la valeur ajoutée de leader/DLAL par l'évaluation. Report of Good Practice Workshop Helsinki 17-18 May, 2018. Brussels.
- Commission européenne, direction générale des affaires maritimes et de la pêche, Directeur général. Évaluer le DLAL Manuel pour GAL et GALPA – FARNET Guide # 15 - 2018
- Commission européenne - Direction générale de la DG Agriculture et développement rural : Etude d'appui à l'évaluation de l'impact de LEADER pour un Développement Territorial Équilibré – Octobre 2021
- Teriteo – Région Occitanie – Etude évaluative relative à la mise en œuvre de LEADER dans le cadre du FEADER - Avril 2022
- Réseau rural - Nouvelle Aquitaine : Guide méthodologique - Evaluation du programme leader 2014-2020 à l'échelle d'un groupe d'action locale – 2020

Abréviations :

- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
- GAL : groupement d'action locale
- CC : communauté de communes
- CA : communauté d'agglomération
- PNC : Parc National des Cévennes
- CP : comité de programmation
- CT : comité technique
- AAP : appel à projet
- AG : autorité de gestion
- ASP : Agence de Services et de Paiements

INTRODUCTION

LEADER 2014-2022, programme européen alimenté par le fonds européen FEADER, est la 5^{ème} génération (après LEADER I, LEADER II, LEADER+ et LEADER 2007-2013) de cette démarche d'accompagnement et de financement créé en 1991 visant à soutenir des projets de développement en milieu rural pour accompagner la transformation des territoires et gagner en attractivité.

Chaque programme, porté localement par les GAL, comporte un objectif, une stratégie propre au territoire du GAL concerné qui cible les porteurs de projets, les projets et les actions à accompagner en fonction des besoins locaux, et les modalités de mise en œuvre de cette stratégie, notamment les missions d'animation des GAL et la gouvernance des comités de programmation.

Chaque programme doit comporter une évaluation¹ permettant de s'assurer d'une part que le fonctionnement du GAL répond aux orientations de l'Europe, à savoir, démarche ascendante, partenariats d'acteurs privés et publics, mise en réseau entre les acteurs du territoire et démarche de coopération avec d'autres territoires ruraux, et d'autre part, que la stratégie établie a répondu aux besoins du territoire et a apporté de réels résultats. En novembre 2021, le Conseil Européen a adopté la nouvelle politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027 en visant une PAC plus juste, plus verte et davantage fondée sur les résultats. Le programme LEADER s'inscrit par ailleurs dans la grande orientation de l'Union Européenne qui vise une croissance intelligente, durable et inclusive. Nous chercherons donc à travers cette évaluation à

- Connaître et mesurer au mieux les résultats et impacts du programme pour les porteurs de projets et le territoire du GAL Cévennes en ciblant des critères comme l'emploi, le développement économique, l'attractivité et le cadre de vie, et l'intégration de la transition écologique,
- Définir les points forts et les points faibles du fonctionnement du GAL Cévennes.

Cette évaluation permettra au GAL Cévennes d'ajuster sa future stratégie pour le programme 2023-2027 et d'améliorer, au besoin, son fonctionnement pour être au plus proche de la population des Cévennes et accompagner au mieux les porteurs de projets.

¹ Règlement européen N° 1305/2013

Le GAL Cévennes :



Un périmètre qui comprend :

- 6 EPCI (9 en début de programmation)
- 179 communes du Gard et de l'Hérault
- 148 000 habitants
- 2790 km²

1. LE GAL CEVENNES, UN VASTE TERRITOIRE ET UNE IDENTITE FORTE

Un GAL est présent en Cévennes depuis le programme LEADER II. L'ancien GAL, nommé Espace Cévennes, est devenu le GAL Cévennes qui s'est constitué en association en décembre 2007 pour le programme 2007-2013. Le programme 2014-2022 est donc la quatrième génération du programme européen LEADER pour ce territoire. Le périmètre du GAL a changé depuis ses débuts : notamment en fonction des changements de périmètre des EPCI et Pays. **Les Cévennes rassemblent en effet un vaste territoire marqué par une identité forte.** Ce territoire rural, bien que diversifié (géologie, paysage, climat) a une histoire et des ressources communes : un modèle agricole de type petite paysannerie (travail en terrasse/petit élevage) et une période de développement industriel aux siècles derniers (exploitation minière et retombées économiques) qui s'est soudainement arrêtée engendrant un exode rural des vallées vers la plaine et les zones urbaines situées le long de la vallée du Rhône et en bord de mer. **Les Cévennes ce sont aujourd'hui des paysages variés riches en biodiversité et valeurs patrimoniales (du Mont Aigoual à la Garrigue), des contraintes partagées (relief, connexions des différentes vallées, phénomènes météorologiques) et des problématiques similaires à savoir, des communes rurales et isolées qui nécessitent une redynamisation socio-économique, une agriculture traditionnelle fragilisée et une offre touristique à valoriser.**

Bien que le territoire du GAL soit relativement constant, le pourtour du périmètre a connu quelques évolutions passant de neuf EPCI et 181 communes en 2015 à six EPCI et 179 communes à la fin programme :

- Entre le programme 2007-2013 et l'actuel, les CC² Vallée Longue et Calbertois en Cévennes et CC des Cévennes au Mont Lozère, situées en Lozère ont rejoint le GAL Causses et Cévennes. Une partie des communes de la CC du Piémont Cévenol (secteur autour de Quissac), initialement rattachées au GAL Vidourle Camargue ont été intégrées au GAL Cévennes suite à la fusion de deux CC en 2013 ;
- Dès le début du programme 2014-2022, la commune de Vialas a quitté la CC des Hautes Cévennes. Elle a, de ce fait, été retirée de la liste des communes du GAL Cévennes et a pu intégrer le GAL Causses et Cévennes en Lozère. En janvier 2017, le GAL a connu une réorganisation des collectivités territoriales, ce qui a induit de nouvelles modifications du périmètre : fusion des trois Communautés de communes Vivre en Cévennes, Pays Grand Combien et Hautes Cévennes avec Alès Agglomération ; les communes de Pontails-et-Brésis et Malons-et-Elze (qui était rattachées aux Hautes Cévennes) ont souhaité rejoindre la communauté de communes du Mont Lozère mais sont restées éligibles au programme LEADER du GAL Cévennes. La commune de Bouquet a souhaité, en 2020, rejoindre la communauté de communes du Pays d'Uzès, elle est également restée éligible au programme LEADER.
- Certaines communes ont fusionné au cours du programme 2014-2022 : c'est le cas de Vallerargue et Notre-Dame-de-la-Rouvière qui sont devenues la commune de Val d'Aigoual, et les communes de Mars et Bréau-et-Salagosse qui sont devenues la commune de Bréau-Mars.

² CC : communauté de communes ; CA : communauté d'agglomération.

Le GAL Cévennes regroupe à ce jour six EPCI (cinq communautés de communes et une communauté d'agglomération) **situés majoritairement dans le Gard**, avec un EPCI comportant une commune d'Ardèche et un EPCI comportant des communes de l'Hérault. Son territoire est constitué de deux bassins de vie principaux : le Vigan et ses alentours ; l'agglomération alésienne et ses alentours. Une partie des communes intégrées à Alès Agglomération conservent malgré leur proximité à l'agglomération un caractère rural fort (activité agricole, patrimoine). Seules les communes d'Alès et de Saint-Christol-les-Alès ont été retirées du périmètre du GAL. Il est à noter que le GAL Cévennes avait la possibilité de soutenir des porteurs de projet basés sur ces deux communes si les retombées économiques concernaient le territoire éligible du GAL. **Malgré la distance qui sépare les deux extrémités du GAL, 140 km par les circuits routiers, la volonté de fonctionner ensemble a perduré d'un programme LEADER à l'autre, les acteurs de ces EPCI se sentant liés par leur contexte géographique-historique-économique.**

Le GAL Cévennes, c'est également **un comité de programmation qui comprend 50 membres**, 28 membres privés et 22 publics et une **équipe d'animation-gestion composée de 2 ETP**. La présidence a été assurée par deux élus qui se sont succédés.

Le GAL s'est vu octroyer pour ce programme une enveloppe de 1 650 000€ avec, en 2018, un réabondement de 865 310,53 € et une 2^{ème} réallocation pour les années 2021 et 2022, soit une **enveloppe totale de 3 106 408,53 €**.

2. LA STRATEGIE DU GAL CEVENNES – EVOLUTION AU FIL DU PROGRAMME

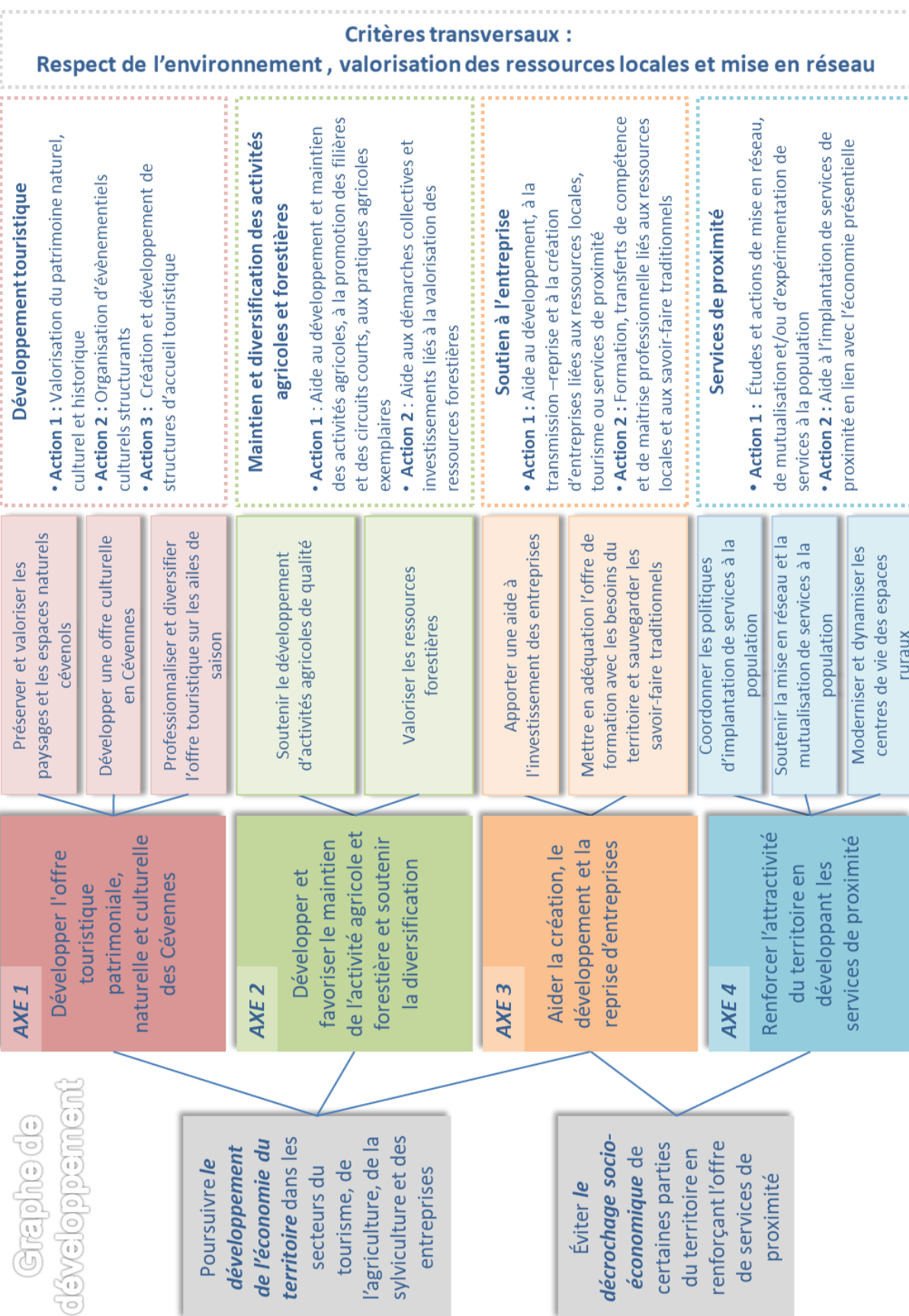
L'objectif du GAL Cévennes a été pour le programme 2014-2022 de faire de l'histoire et du patrimoine des Cévennes et de la diversité du territoire en termes de milieux (paysages, agriculture) et de populations, une force et **d'accompagner les projets permettant de redynamiser l'économie locale et de renforcer l'attractivité afin d'ancrer la population sur le territoire.**

Cet objectif s'est décliné en **5 fiches actions**, une 6^{ème} fiche action concerne le financement du fonctionnement du GAL Cévennes. Ce qui a trait à cette 6^{ème} fiche est uniquement traité dans le chapitre 5.

Pour élaborer ses fiches-actions, le GAL Cévennes s'est basé sur **différentes expertises** réalisées par les EPCI composantes du GAL en ciblant les atouts et faiblesses du territoire et en présentant des objectifs, notamment :

- le SCOT du Pays Cévennes édité en 2013,
- le projet de territoire de la CA Alès agglomération édité également en 2013,
- le projet de territoire de la CC De Cèze Cévennes édité en 2014,
- la stratégie de développement de la CC du Piémont Cévenol,
- la charte de développement de l'ancien Syndicat mixte Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Ancrer la population sur le territoire en dynamisant l'économie locale et en levant les freins à l'attractivité



Le GAL a également bénéficié en 2015, via la Région Occitanie, d'un **soutien à l'élaboration de la stratégie**. Ce soutien a notamment permis la structuration des fiches-actions et la mise en place d'une **méthode de sélection objectivée des projets reçus : pour chaque fiche action, une grille d'évaluation et des indicateurs avec objectifs de réalisations ont été définis**.

Le GAL a opté ainsi pour accompagner différents types de porteurs de projets pour les actions suivantes :

- **Développement touristique** à destination des porteurs de projets privés et publics
- **Maintien et diversification des activités agricoles et forestières** à destination des porteurs de projets privés et publics
- **Soutien aux entreprises** (hors hébergement touristique) à destination des porteurs de projets privés et, pour une partie des actions, porteurs publics
- **Soutien aux services de proximité** pour les porteurs publics uniquement et associations

Ces cinq fiches ont été validées une première fois par la Région le 10 décembre 2015 puis plusieurs modifications³ ont été validées en comité de programmation (Avril 2016 : FA6 ; Octobre 2016 : FA 1, 2, 3, 4 ; Juin 2017 : FA 1, 2, 3 ; Novembre 2017 : FA 1 ; Avril 2018 : FA4 ; Octobre 2018 : FA 1, 4 ; Juin 2019 : FA 1, 2, 3, 4, 5 ; Octobre et janvier 2021 : FA 3, 5 et 6). La fiche action N° 1 développement touristique, a été la plus modifiée, puisqu'elle l'a été cinq fois.

Les modifications ont concerné principalement :

- L'ajout, le déplacement ou la suppression d'actions soutenues
- L'ajout ou la suppression de types de frais pris en charge
- L'ajout ou la modification de conditions d'admissibilités
- L'ajout puis la modification de plafonnements de l'aide

Ces modifications ont fait l'objet des avenants N°2 et 3 de la Convention avec l'autorité de gestion et l'organisme payeur.

Le fait d'abaisser le plafond d'aide à 64 000 € au lieu de 80 000 € pour la FA N°3 n'a pas eu impact trop lourd car aucun dossier n'a été programmé pour un montant supérieur à 64 000 € sur cette fiche. Seul un dossier a bénéficié d'une aide à 80 000€ en début de programme sur la fiche-action N°2 dont le plafond a été maintenu à ce niveau jusqu'à la fin du programme.

3. MODALITES D'EVALUATION DU PROGRAMME 2014-2022

3.1 RESUME DU STAGE A MI-PARCOURS - 2018

Pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours, le GAL Cévennes a fait le choix d'accueillir un **stagiaire en licence professionnelle « développement de projets de territoire », Samuel DESBRUS de l'Université Clermont Auvergne**.

Cette évaluation avait la double fonction d'évaluer le fonctionnement et de déposer une candidature auprès de la Région Occitanie pour l'obtention d'une enveloppe de réabondement, enveloppe qui a été acquise.

³ Détails des modifications en annexe.

L'évaluation s'est basée sur l'interprétation des données inhérentes aux dossiers et les informations recueillies lors d'entretiens avec des membres du comité de programmation (11 entretiens) et des porteurs de projets (14 entretiens). Ces entretiens ont porté :

- Pour les membres du CP, sur leur place au sein du comité, leur regard sur le rôle du GAL et du programme et sur des propositions de pistes d'améliorations
- Pour les porteurs de projets, sur le rayonnement de leur projet, sur comment le projet s'est inscrit dans la stratégie du GAL et sur le montage de dossier en lui-même.

Cette évaluation a permis de mettre en lumière les points forts suivants :

- Des projets qui n'auraient pas vu le jour sans cette aide
- Des animatrices disponibles et efficaces
- Une mise en réseau des acteurs grâce à la diversité des membres du CP et de l'existence d'un comité technique impliqué
- Une stratégie transversale qui répond aux problématiques du territoire
- Une bonne connaissance par les acteurs des EPCI
- Une cohésion avec les valeurs du GAL : développement durable, valorisation de ressources locales, mise en réseaux



Et les points faibles suivants :

- Des démarches administratives longues et fastidieuses
- Des délais de paiement longs pouvant mettre en péril des structures privées
- Une méconnaissance du programme par le public
- Un manque de souplesse lié au cloisonnement des fiches actions
- Une difficulté d'accès au co-financement
- Une dotation basse vis-à-vis de la taille du territoire du GAL Cévennes comparativement aux autres GAL



3.2 EVALUATION FINALE : AUTOEVALUATION - 2022

Pour l'évaluation finale, l'équipe d'animation et le comité de programmation ont fait le choix d'une autoévaluation réalisée à partir :

- **Des données inhérentes aux dossiers** : convention ; rapport d'activité,
- **Des résultats des évaluations faites par l'autorité de gestion (Région Occitanie)** : évaluation par Teriteo en 2021 et sondages en ligne (RAMO, à l'initiative de la Région Occitanie) envoyés à chaque porteur de projet suite au paiement de leur dossier,
- **D'entretiens de porteurs de projet** pour mieux connaître les résultats de l'accompagnement LEADER, notamment plusieurs mois/années après paiement de la subvention. Ont ainsi été sélectionnés les porteurs de projets dont les dossiers ont été soldés au moins un an avant l'autoévaluation, soit entre octobre 2018 (1^{er} paiement) et février 2021, en choisissant de préférence des porteurs privés ou des porteurs publics concernés par une activité économique ou une activité dont l'impact est facilement mesurable. Une vingtaine d'entretiens ont été réalisés par téléphone ou en présentiel. Des

membres du comité de programmation ont accompagné certains entretiens réalisés par l'équipe d'animation,

- **D'échanges avec les membres du comité technique** pour appréhender l'impact du programme sur une échelle plus large et sur les modalités de communication du GAL.

4. BILAN DE REALISATIONS – DOSSIERS ACCOMPAGNES ET SUBVENTIONNES

Les bilans présentés ci-dessous n'intègrent pas les données liées au dossier d'animation du GAL (FA N°6) – Ce point est traité à part au chapitre 6. De plus, l'évaluation porte sur les dossiers programmés jusqu'à fin mars 2022, soit sur 95 dossiers. Des dossiers seront encore programmés d'ici le 31 décembre 2022.

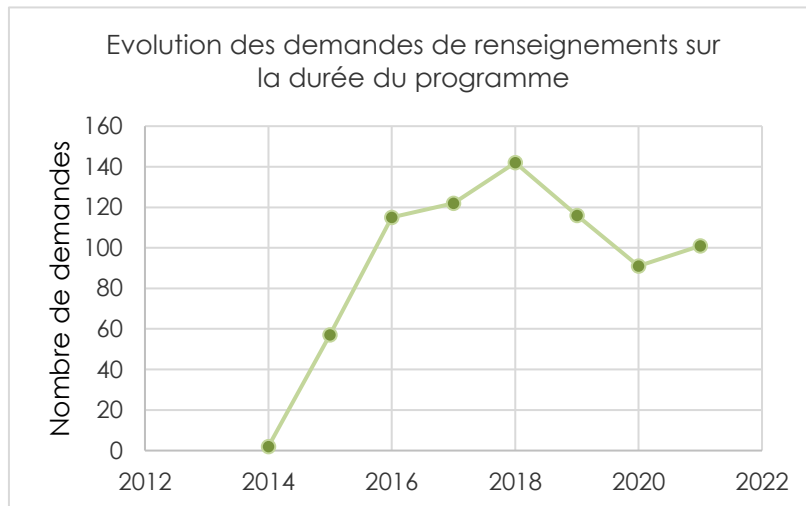
4.1 ANALYSE DES PROJETS ACCOMPAGNES

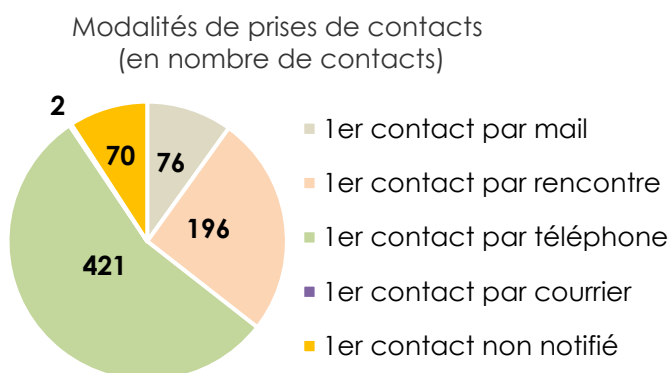
Le programme 2007-2013 s'est terminé en mai 2015 en ce qui concernait la programmation et en décembre 2015 pour les paiements. Le programme 2014-2020 n'a démarré qu'à partir de l'année 2016, avec une éligibilité des dépenses d'animation à partir de juillet 2015, date de sélection du GAL Cévennes.

4.1.1 Bilan des contacts reçus et des dossiers accompagnés (19.2)

Entre le début du programme (juillet 2015 – 1^{er} contacts) et mars 2022 (période de l'autoévaluation), le GAL a enregistré 764 contacts avec une moyenne de 93 contacts par an.

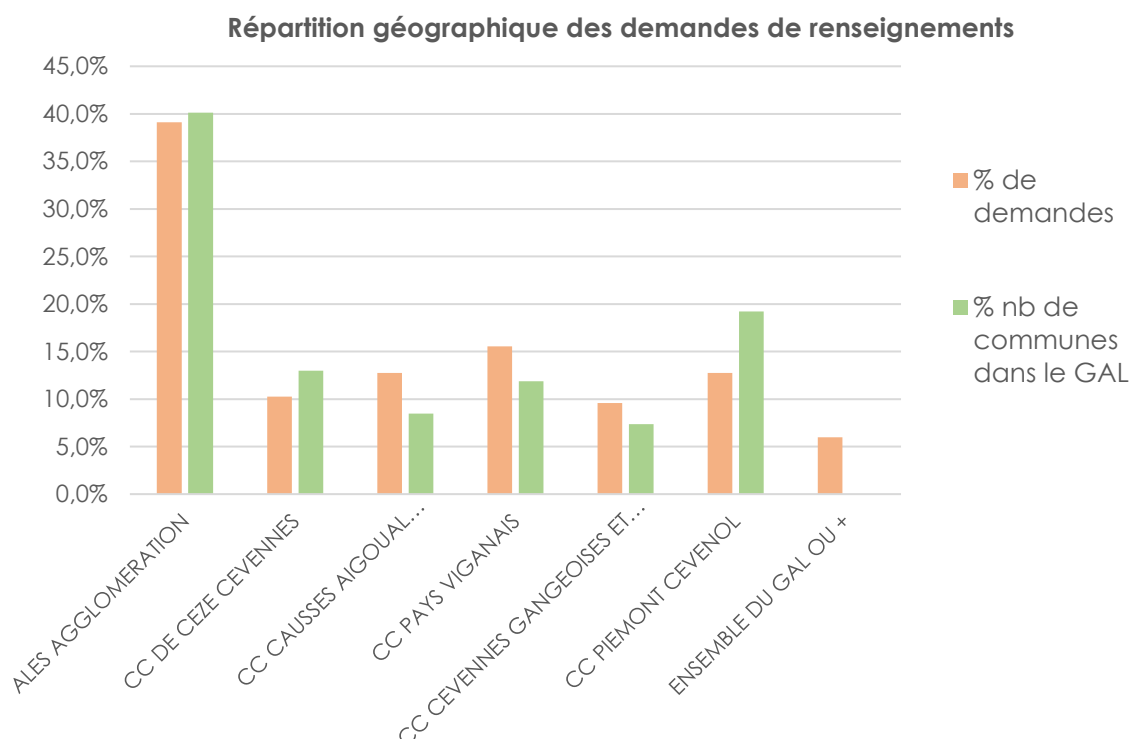
Le réabondement et le rallongement du programme n'ont été annoncés qu'en fin d'année 2020. La baisse observée en 2020 est donc due au fait que l'enveloppe initiale était consommée. S'est ajouté le contexte de confinement (épisode de Covid 19) qui a pu freiner des initiatives pour de nouveaux projets.





La majorité des premiers contacts s'est faite par téléphone (55%) et lors de rencontres ; le GAL a, en effet, comme présenté au chapitre 5, organisé ou participé à de nombreuses réunions d'informations.

Les demandes de renseignements ont été formulées par des porteurs de projets situés sur l'ensemble du territoire : Les demandes peuvent sembler plus nombreuses sur la CA Alès Agglomération mais cela est en fait relatif à l'importance du périmètre de l'Agglomération d'Alès : Cette zone occupe depuis 2017 un large périmètre (71 communes sur les 179 que compte le GAL) et concentre la population et les activités. Il peut être souligné que 40% des communes du GAL Cévennes sont situées sur Alès Agglomération mais que cela correspond seulement à 36% des demandes de renseignements.



En fonction de l'éligibilité du projet, les interlocuteurs ont été réorientés vers des partenaires, quand d'autres subventions étaient possibles, ou accompagnés. Dans la plupart des cas, l'équipe du GAL a souhaité rencontrer les porteurs de projets éligibles et réaliser une visite sur place avant montage du dossier. Ces échanges ont permis la **construction de 125 dossiers** :

- **18 dossiers ont été rejetés en avis d'opportunité par le comité de programmation,**
- **3 dossiers ont été programmés puis déprogrammés,**

- 9 dossiers déposés en 2021 ou 2022 sont en attente d'un avis d'opportunité,
- 95 dossiers programmés dont 52 soldés en mars 2022.

Statistiquement, on obtient un ratio d'un dossier construit pour 6 demandes de renseignement, et un dossier programmé pour 8 demandes de renseignement.

Le GAL s'était fixé de programmer, pour l'ensemble des fiches-actions, 43 dossiers pour la période 2014-2020, un calcul de proportionnalité ramène l'objectif pour 2 années supplémentaires à 60 dossiers. **Avec 95 dossiers programmés, le GAL a dépassé ses objectifs.**

Les dossiers déprogrammés l'ont été en raison de problème de trésorerie ou d'abandon du projet.

Parmi les dossiers rejetés :

- 5 ont été reçus suite à des appels à projet (tourisme/patrimoine bâti) et ont été écartés lors de la sélection, soit parce qu'ils présentaient un caractère non éligible, soit parce qu'ils étaient moins construits que d'autres, ou que l'enveloppe de l'appel à projets était limitée.
- Les 13 autres ont été rejetés pour les raisons suivantes : incomplets dont absence de cofinancement (5) ; fin de l'enveloppe disponible pour l'action concernée (1) ; caractère non éligible (4) ; ne correspond pas à la stratégie (4).

En ce qui concerne la **thématique du projet**, on observe **une cohérence entre les demandes de renseignements reçues et les dossiers programmés** comme le montre le tableau comparatif suivant :

	1 ^{er} CONTACTS	DOSSIERS PROGRAMMES
FA 1 : TOURISME	44%	41%
FA 2 : AGRICULTURE / FORET	11%	12%
FA 3 : SOUTIEN ENTREPRISES	24%	23%
FA 4 : SERVICES DE PROXIMITE	19%	22%
FA 5 : COOPERATION	1%	2%

Les demandes de renseignement concernant des activités liées au tourisme et le nombre de dossiers programmées liés au développement touristique sont majoritaires. D'une part, le tourisme représente une part importante de l'activité économique du territoire des Cévennes ; d'autre part, le GAL Cévennes a fait le choix, pour éviter un trop grand nombre de sollicitations et pour encadrer la sélection des dossiers, de lancer des **appels à projets (AAP)** pour sa fiche action « développement touristique » :

- **3 AAP pour la création ou le développement de structures d'accueil touristique (hébergement) à destination des porteurs privés :**
 - o Juillet 2017 : enveloppe de 45 000€ avec un plafond à 15 000€, 35 contacts, 9 dossiers retenus ;
 - o Décembre 2017 : enveloppe de 50 000€ avec un plafond à 15 000€, 2 dossiers retenus ;

- Juillet 2019 : enveloppe de 120 000€ avec un plafond à 20 000€, 11 candidatures et 7 dossiers retenus ;
- **1 AAP concernant la restauration du petit patrimoine bâti à destination des porteurs privés ou publics :**
 - Février 2018 : enveloppe de 100 000 € avec un plafond à 10 000 € par projet : 16 candidatures ont été déposées, 12 dossiers ont été retenus.

La communication inhérente aux appels à projets a permis davantage de liens. Le GAL a en effet largement communiqué auprès des EPCI, via son site internet et les réseaux sociaux et a organisé des réunions publiques. La construction de ces AAP, l'élaboration du cahier des charges et grilles de sélection spécifiques, a également été source de nombreux échanges notamment au sein du comité technique : six réunions ont été dédiées à cela en faisant intervenir les partenaires du milieu touristique et, pour le patrimoine bâti, des spécialistes (Parc, Passeur de mémoires, CAUE...). Pour chaque AAP, une grille de notation à points a été créée.

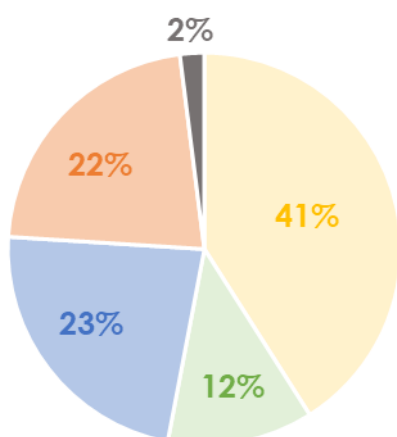
Pour le 2^{ème} AAP tourisme, peu de réponses ont été reçues notamment en raison de la difficulté à mobiliser des cofinancements. Au moment du 3^{ème} AAP, le déploiement de dispositifs de financements par les EPCI (CA Alès agglomération ; CC Piémont Cévenol) et par la Région Occitanie (Pass' et Contrat Occitanie) a permis à des porteurs de candidater.

Il n'existe pas de document de référence sur le recours aux AAP par les différents GALs de France. Par comparaison, en Région PACA, les GALs ont fonctionné quasi-exclusivement avec des AAP et non par réception de dossiers au fil de l'eau.

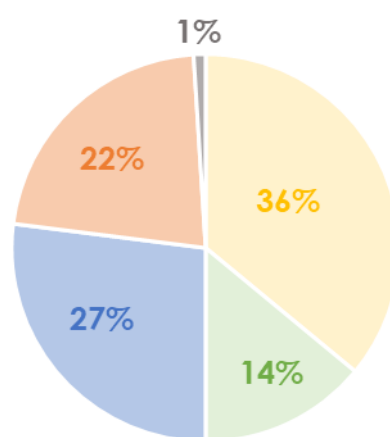
4.1.2 Bilan sur les fiches actions

Le GAL Cévennes a défini 5 fiches actions (6 avec le fonctionnement). Cela est en-deçà de la moyenne régionale qui est de 7 fiches actions par GAL. Certains GAL ont créé jusqu'à 10 fiches actions. Le bureau d'études TERITEO préconise pour le prochain programme d'inviter les GAL à réduire le nombre de fiches-actions : le GAL Cévennes avec 5 fiches-actions disposait déjà d'un nombre pertinent de fiches. **La répartition des projets par fiches actions est hétérogène :**

% de nombre de dossiers par FA :



Montant alloué par FA en % de l'enveloppe :



■ Tourisme ■ Agri/forêt ■ Entreprise ■ Services ■ Coopération

On constate une nette prédominance de la fiche-action 1, développement touristique. Etant donné le nombre d'infrastructures présentes sur le territoire (camping, gîtes, chambres d'hôtes...), le GAL Cévennes a anticipé le fait que de nombreuses demandes allaient être reçues pour les projets de développement touristique et a fait le choix, comme précisé au paragraphe précédent, de lancer plusieurs AAP. De nombreuses actions en lien avec le milieu agricole sont soutenues par les fonds FEADER, de ce fait, le nombre de projets encadrés par la fiche action 2 « maintien et diversification des activités agricoles et forestières », a été limité. Ces projets sont réorientés vers des fonds FEADER. Les fiches-action 3, soutien aux entreprises, et 4, soutien aux services de proximité, sont en équilibre. La coopération, n'a concerné que 2 dossiers sur le programme, tel que cela était prévu initialement.

Chaque FA comportait de 1 à 3 types d'actions à soutenir. Une analyse plus fine montre que certaines actions n'ont pas été utilisées :

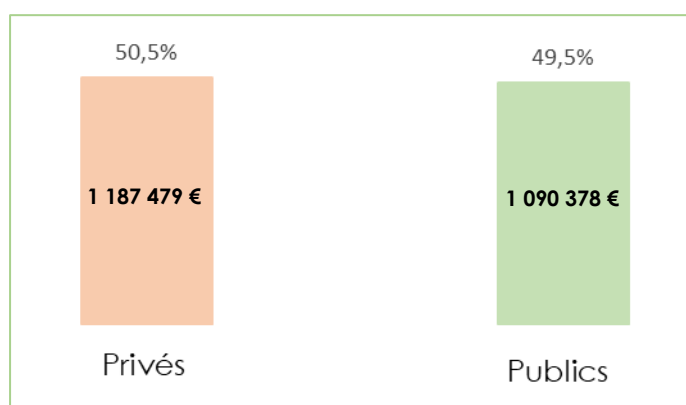
- FA3 ACTION 2 : soutien à l'entrepreneuriat (communication, évènementiel)
- FA3 ACTION 3 : formations, transferts de compétence et de maîtrise professionnelle liées aux ressources locales et savoir-faire traditionnels

En effet d'autres fonds existent sur ces thématiques. Les porteurs de projet les connaissent généralement et les ont sollicités directement.

4.1.3 Type de porteurs de projets aidés – dossiers programmés

On observe une répartition équivalente entre les types de porteurs de projets publics et privé, comme le montre le diagramme ci-dessous :

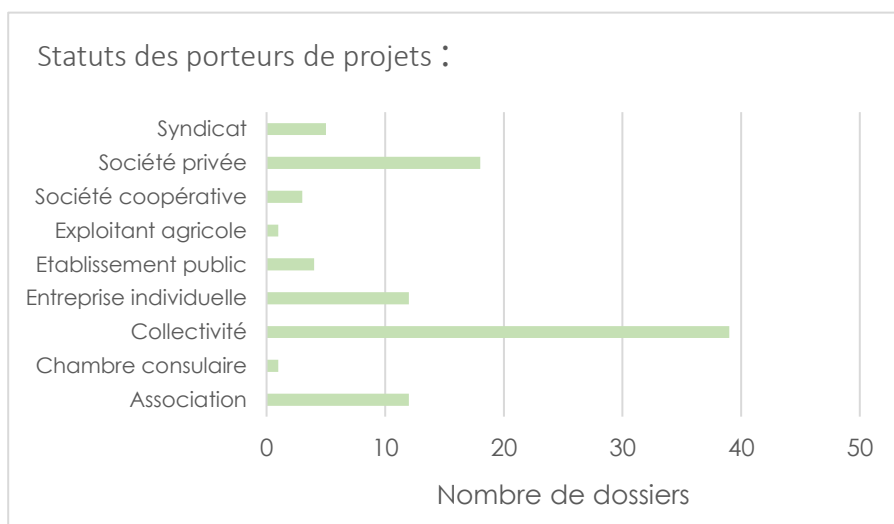
Nombre de dossiers par type de porteur en % et montants de l'enveloppe alloués :



Le statut associatif du GAL Cévennes contribue à cet équilibre. Le rapport TERITEO 2021 indique une répartition déséquilibrée à l'échelle de la Région Occitanie (64% de porteurs publics) qui a pu être influencé par le statut « public » des GALs et de l'absence de cofinancement pour les porteurs de projets privés, notamment en début de programme. Pour le GAL Cévennes, la volonté du comité de programmation d'accorder une place importante aux projets privés participe également à l'obtention de cet équilibre.

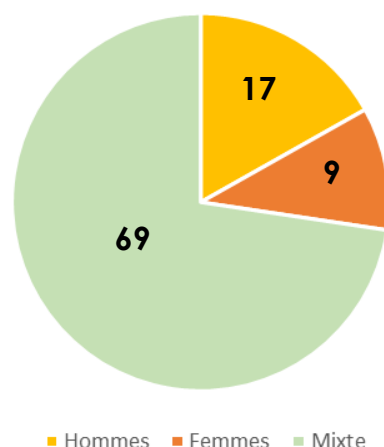
Parmi les porteurs publics, on observe une nette dominance des communes et communautés de communes, avec quelques dossiers portés par des syndicats, établissements publics (Parc national) ou chambre consulaire (chambre d'agriculture). Les porteurs privés sont principalement représentés par des sociétés, des entreprises individuelles et des associations.

Il est à souligner que les micro-entreprises (auto-entrepreneurs) sont éligibles au dispositif LEADER alors que ce statut n'est pas retenu dans les dispositifs de cofinancement de la Région. Il y a eu quelques dossiers qui ont pu recevoir un cofinancement public autre et qui ont bénéficié du fonds LEADER.



Répartition des genres des porteurs de projets par rapport au nombre de dossiers programmés :

Si l'on souhaite estimer le nombre de projets portés par des hommes ou des femmes, l'analyse reste difficile car la plupart des projets sont portés par plusieurs personnes et il y a souvent mixité. Cela est d'autant plus vrai pour les projets portés par des collectivités ou porteurs publics, pour lesquels on ne peut pas réellement identifier une personne en particulier.



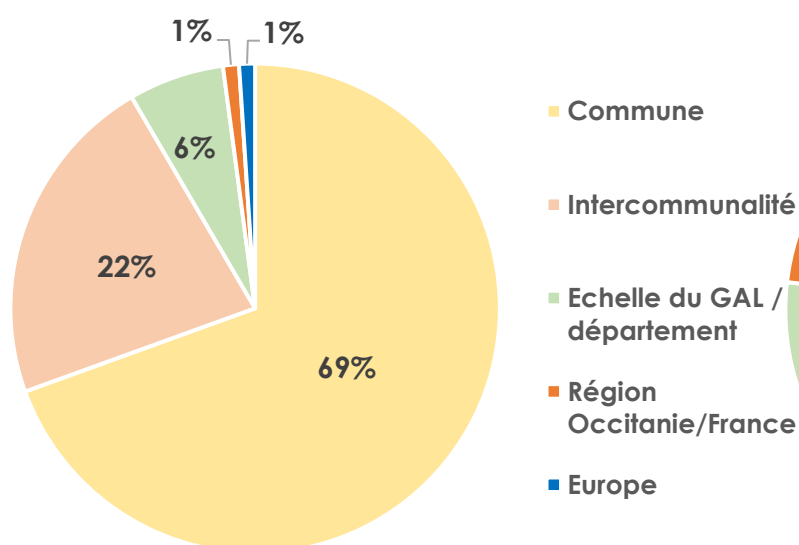
4.1.4 Localisation et échelle des projets programmés

La majorité des projets (62%) ont concerné des actions ayant une portée à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité. Les deux projets ayant une échelle de réalisation correspondant à la Région ou à l'Europe sont les deux projets de coopération. Cette configuration est à l'image de la situation de l'ensemble des GAL d'Occitanie avec d'une part une nette dominance des projets à échelle communale ou intercommunale et d'autre part l'échelle supérieure au territoire du GAL qui concerne la coopération. Pour le GAL Cévennes :

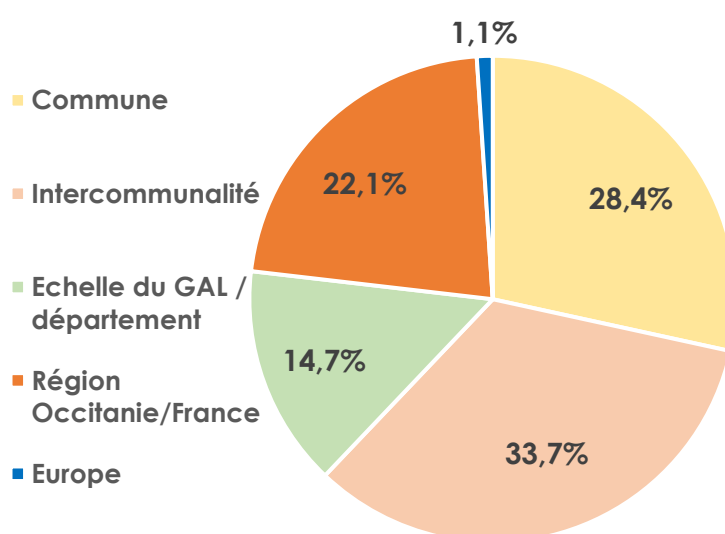
- Les projets à l'échelle de la commune ont concerné les jardins partagés, le petit patrimoine bâti pour exemple,

- Les projets à l'échelle de l'intercommunalité ont concerné l'aménagement de sentiers, les plans globaux de déplacements, des tiers lieux de travail, la restauration collective...,
- Les projets à l'échelle du GAL ou du département ont concerné essentiellement la FA2 et la FA1 avec des actions de mutualisation de moyens (site internet) ou le développement d'espaces culturels,
- Les projets à l'échelle de la France ont concerné des actions de développement liées au tourisme (hébergements, animations...).

Echelle de réalisation des projets



Rayonnement des projets

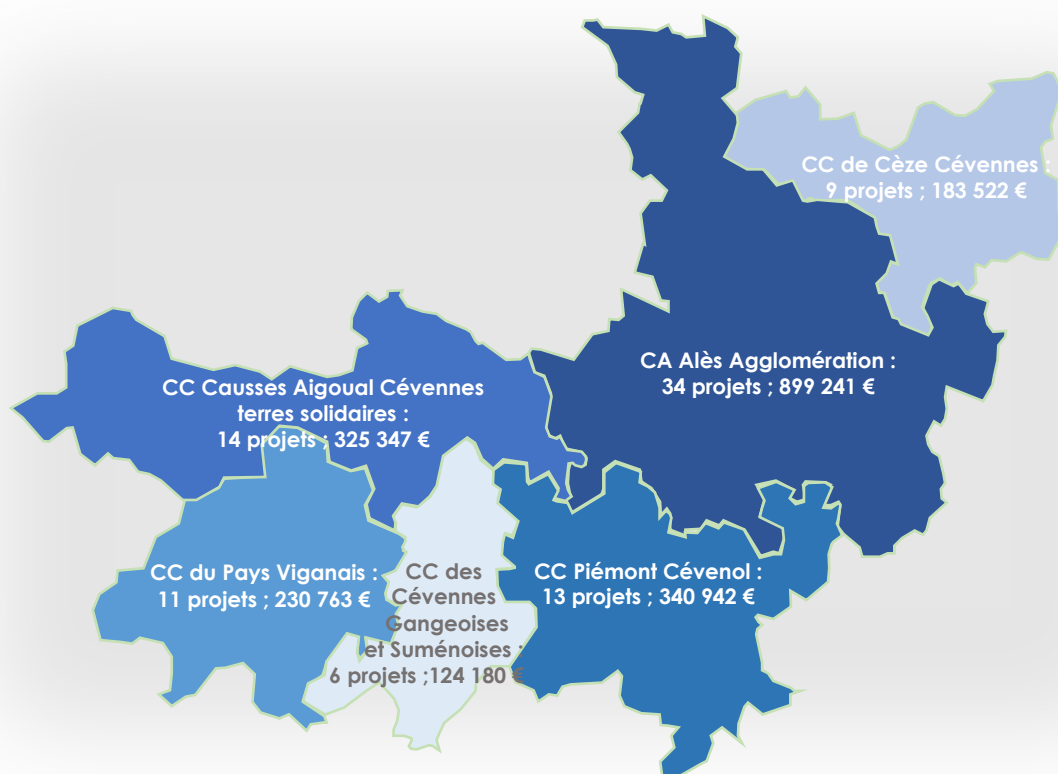


On comptabilise des projets sur l'ensemble du territoire du GAL Cévennes mais une étude du nombre de dossiers par EPCI montre une répartition différenciée. La localisation du projet a été retenue comme lien à l'EPCI et non la localisation du porteur de projet. Il y a ainsi 35% des projets aidés qui sont situés sur Alès Agglomération. Comme déjà évoqué, cet EPCI rassemble 40% des communes du GAL Cévennes et 54% de sa population. On peut donc expliquer ce taux important par le fait que le nombre de communes et la démographie sont bien supérieures aux autres intercommunalités. Il est à souligner que **la répartition des projets sur une carte est assez homogène avec des projets répartis sur l'ensemble du territoire**. La mise en place par les EPCI de dispositifs de cofinancement spécifiques à LEADER pour cofinancer des projets privés a pu aussi avoir une influence sur l'émergence de projets sur certains EPCI, plus que sur d'autres. Pour Alès Agglomération et Piémont Cévenol, une enveloppe de cofinancement spécifique à LEADER a été mise en place pour les porteurs de projet privés. Les communautés de communes Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes ont aussi pu intervenir en cofinancement du dispositif LEADER, grâce à leur dispositif d'intervention non spécifique à LEADER. Ainsi, même avec une faible démographie, des projets privés ont pu être développés sur ces EPCI. Pour Causses Aigoual Cévennes, deuxième EPCI à comptabiliser le plus grand nombre de projets privés soutenus par LEADER, la mise en place d'enveloppe de co-financement dès le départ du

programme a été un véritable levier pour les structures du secteur privé. L'absence de ce type d'enveloppe au sein d'autres intercommunalités n'a pas permis d'accompagner des projets privés. **On constate également une diversité quant au financement apporté par ces EPCI avec des plafonds d'enveloppes qui ont varié de 1 000 à 23 368 euros.** Ceci a eu un impact important sur le montant LEADER mobilisé (LEADER étant plafonné à 4 fois le montant du cofinancement public national).

On observe une cohérence entre la répartition des projets par EPCI et la répartition budgétaire par EPCI.

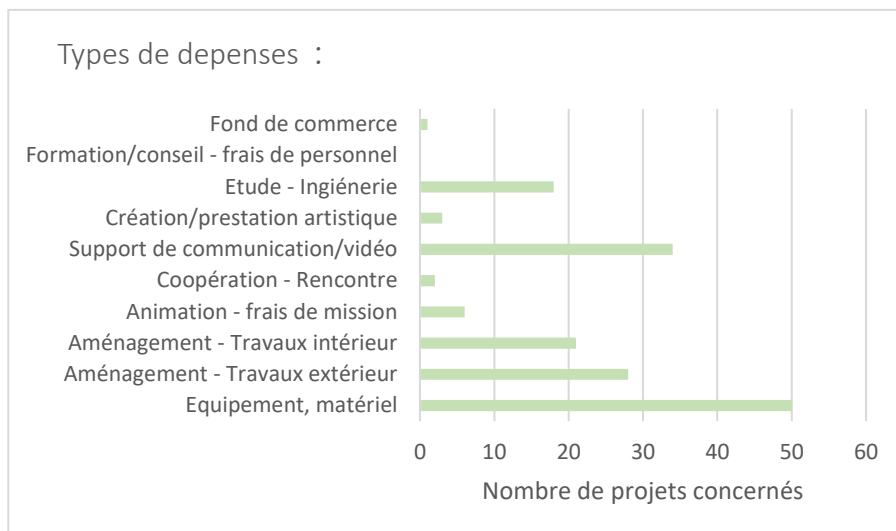
Répartition des dossiers et montants programmés sur les EPCI du GAL Cévennes :



4.1.5 Les types de dépenses réalisées par les porteurs aidés

La quasi majorité des projets (43%) ont présenté des dépenses mixtes, c'est-à-dire à la fois matérielles et immatérielles associant généralement travaux et étude d'architecte ou équipement et communication sur l'activité.

Comme le montre le diagramme, les dépenses matérielles à savoir, équipements professionnels (four, matériel de transformation, bar/comptoir, ordinateur, cabanes) et travaux extérieurs (terrasse, assainissement) ou intérieurs (cloison, chaufferie, sanitaire, sol, menuiserie...) sont largement majoritaires (61% des dossiers). En parallèle,



hormis les études (architecte, mission), les dépenses concernant l'animation, les dépenses de frais personnels sont peu représentées.

En effet, comme c'était déjà le cas pour le programme précédent, les membres du comité de programmation ont souhaité prioriser les investissements par rapport aux frais de fonctionnement. Il s'agissait à la fois de centrer les efforts financiers sur les projets structurants et à la fois de ne pas déstabiliser des équilibres financiers existants sur du fonctionnement, puisque les financements LEADER ne peuvent être que ponctuels et venir sur une action nouvelle. Le soutien au fonctionnement pose le problème de la pérennité de l'activité et du lien avec l'activité économique du territoire.

De même, le GAL Cévennes a par ailleurs fait le choix de ne pas accompagner certaines dépenses telles que l'achat de foncier ou le tout petit matériel (outils de jardinage par exemple), les consommables...

4.1.6 Durée des projets programmés

85% des projets aidés concernent une action ayant une portée à moyen et long terme : rénovation d'un bâtiment, création d'un atelier de transformation, création de circuits pédestres, acquisition d'hébergements insolites, mise en place de jardins partagés...

Seuls 14 dossiers programmés, soit 15%, concernent des événements ponctuels, avec des dépenses immatérielles : créations artistiques, rencontre de coopération, étude « plan global de déplacement », pour exemple. Bien que ponctuelles, ces actions ont pour objectif de connaître une suite avec des effets à moyen ou long terme. Ces événements peuvent être considérés comme permettant de démarrer une action plus conséquente.

Les actions engagées pour les projets à moyen et long terme (investissements, travaux...) s'inscrivent dans le temps. La question de la durabilité des équipements et du maintien de l'action a été posée lors des entretiens de mars 2022 :

- Pour ce qui concerne **l'équipement**, les porteurs de projets interrogés ont fait le choix de modèles de qualité durables de longues années (machine menuiserie, broyeur... durée de vie de 10 à 20 ans, instruments de qualité ayant une durée de vie d'au moins 10 ans, four à pain...). On compte cependant des exceptions, comme c'est le cas avec vélos ou trottinettes électriques qui demandent à être remplacés tous les ans. De

nouveaux achats (à caractéristiques similaires) sont donc effectués et les anciens équipements sont revendus à des particuliers. La nécessité de changement n'est pas forcément liée au caractère électrique mais aux pièces d'usure habituelle. Les conserver devient plus coûteux en temps et en argent que de les remplacer.

- Pour ce qui est des **actions** (nouvelle activité, nouvel hébergement touristique, jardins partagés...), les porteurs de projets, ayant obtenus les résultats attendus et étant satisfaits de leurs réalisations, ont le souhait de maintenir l'action. Deux hébergeurs touristiques ont pour des raisons personnelles, non liées au projet, fait le choix de transmettre ou envisagent de transmettre leur bien immobilier et leur entreprise. Les repreneurs pourront bénéficier des aménagements créés.



FOCUS sur les réalisations 19.2 :

- ✓ 764 demandes de renseignements,
- ✓ 4 appels à projet,
- ✓ 125 dossiers construits, **95 dossiers programmés, 52 dossiers soldés** ;
- ✓ **Dominance de la fiche-action sur le développement touristique, puis des fiches actions pour le soutien aux entreprises et aux services de proximité** ;
- ✓ **Equilibre des porteurs privés et publics** ;
- ✓ Projets en majorité à l'**échelle des communes et Communautés de communes** ;
- ✓ **Répartition sur tout le périmètre du GAL Cévennes** ;
- ✓ **Dépenses** en majorité **matérielles** (travaux, équipements) et de **communication** (supports) ;
- ✓ Projets en grande majorité s'inscrivant sur le **moyen et le long terme**.

4.1.7 Cas particulier de la coopération – 19.3

Le programme LEADER encourage les GAL à participer ou soutenir financièrement des projets de coopération. La coopération permet en effet d'élargir des points de vue, de s'inspirer de bonnes pratiques et d'apporter au territoire de nouvelles connaissances afin d'améliorer les stratégies locales.

Dans l'objectif de faciliter les prises de contacts avec des partenaires étrangers le GAL Cévennes a, dès le début du programme, fait traduire son site internet en quatre langues : anglais, italien, espagnol et allemand.

Pour le présent programme, le GAL Cévennes a :

- Soutenu financièrement (11 287€) un projet transnational sur le thème de l'agropastoralisme, déposé par la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie. Pour ce projet, le GAL a aussi mobilisé directement des fonds du Département du Gard pour assurer les frais de déplacement et d'accueil lors des rencontres.

- Soutenu financièrement (21 113 €) un projet interterritorial autour de la mise en tourisme des paysages nocturnes (ciel étoilé), déposé par le Parc national des Cévennes,
- Participé à un projet de coopération interterritorial sur la filière brassicole.

Ces actions sont dans la continuité des trois projets de coopération soutenus lors du précédent programme 2007-2013, à savoir, la **valorisation des filières agricoles agroécologiques et des paysages liés** : projet sur l'agroforesterie ; projet sur le chemin de Stevenson ; projet sur les villes-portes du Bien classé par l'UNESCO sur les Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

Les trois projets de Coopération LEADER 2014-2022 en détails :



Le projet transnational France-Italie-Espagne, intitulé « **Elevage pastoral et mise en valeur des ressources naturelles notamment non herbacées – mise en place d'un réseau d'échanges et de valorisation à l'intention des éleveurs et des territoires** », dont le chef de file était le GAL Cévennes a rassemblé, la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, le GAL catalan de Ripolles et l'association initiatives rurales de Catalogne, le GAL italien Logudoro Goceano (Sardaigne) et la Comunita montana Calore Salernitano (Campanie) et s'est concrétisé à la suite de plusieurs réunions de préparation en 2017. Il a permis en 2019 et 2021 trois rencontres de travail (une par pays) avec des acteurs territoriaux, des éleveurs et des membres de GAL, visant à mettre en commun à la fois la diversité des pratiques de pastoralisme, les difficultés rencontrées, les soutiens ou manque de soutien par les territoires et la PAC et de mutualiser des outils notamment un outil créé par la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie « Stratpasto ». L'objectif était de communiquer pour faire valoir les bienfaits des méthodes traditionnelles d'élevage tant pour le maintien et la protection des paysages et de la biodiversité que la valorisation des ressources locales, de façon à impulser davantage de soutiens financiers des éleveurs engagés pour la qualité et la cohérence de leur produit. Le GAL Cévennes a soutenu financièrement le projet à travers un financement attribué à la chambre d'agriculture. Les trois pays ont élaboré une vidéo de promotion de quelques minutes, chacune traduite dans les trois langues. Des articles de journaux ont également été publiés. Il est à noter que le GAL Logudoro Goceano (Sardaigne) n'a finalement pas pu se déplacer lors des rencontres, en raison notamment d'une réponse tardive sur leur possibilité de coopération LEADER (qui était sur Appel à Projets). Les échanges se sont faits majoritairement avec la Comunita montana Calore Salernitano (Campanie).

Ce projet a permis de :

- ➔ Communiquer
- ➔ Créer et renforcer des partenariats locaux et entre pays voisins
- ➔ Echanger sur les aides de la PAC qui interviennent différemment sur le pastoralisme selon le pays
- ➔ Découvrir un outil de gestion
- ➔ Découvrir des outils de promotion : Produits issus du pastoralisme mieux valorisés dans les pays voisins avec une labellisation spécifique : production avec un mode d'élevage qui contribue à la limitation des incendies ou respectant la biodiversité par exemple



Le projet interterritorial « **valorisation touristique de la nuit et du ciel nocturne** » a rassemblé trois territoires français : le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy en tant que chef de file avec les GAL « Grand Quercy » et « Figeac Quercy vallée de la Dordogne » ; le Parc National des Cévennes avec les GAL « Causses et Cévennes » et « Cévennes » ; le Parc National des Pyrénées avec le GAL « Plaines et vallées de Bigorre ». Les deux parcs nationaux sont labellisés RICE « réserve internationale de ciel étoilé », et le parc naturel régional est très impliqué sur cette thématique notamment avec le triangle noir du Quercy. Plusieurs rencontres et réunions de travail ont permis la construction des actions qui font l'objet de cette coopération :

- un **livret pédagogique** à destination du public sur la richesse du ciel étoilé
- la création de **trois belvédères de la nuit** au sein de chaque parc : belvédère libre d'accès au public permettant de s'asseoir, d'installer du matériel d'observation et d'observer les étoiles en bénéficiant d'un support pédagogique (plaques fixes informatives phosphorescentes sur les étoiles et le ciel)
- L'organisation d'un **événement ouvert au public** sur le thème de la nuit

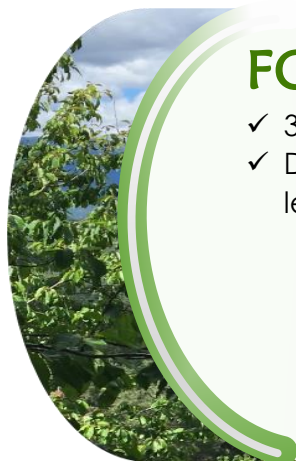
Ce projet de coopération est en cours de réalisation au moment de l'évaluation, on ne peut donc apporter d'informations sur les résultats.



Le projet interterritorial intitulé « **accompagnement de l'essor des brasseries artisanales utilisant des ressources locales** » avec en chef de file, l'association Minervois Corbières Méditerranée a rassemblé les GAL « Est-Audois », « Causses et Cévennes », « Terres romanes en pays catalan », « Cévennes » et, la fédération régionale des CIVAM d'Occitanie. Il n'y avait pas de participation financière pour le GAL Cévennes et le GAL terres romanes. Une journée de rencontres en novembre 2019 avec les brasseurs et les acteurs de la filière a été organisée. Deux acteurs du territoire des Cévennes ont participé : l'association « union des brasseurs cévenols » et la CCI en lien avec son projet de route des brasseurs. Un des objectifs de ces rencontres était l'échange de savoir-faire et l'identification des potentiels quant à la production des matières premières, à savoir l'orge brassicole et le houblon, filière en redéveloppement en France. Ce projet a été retardé par les mesures sanitaires, d'autres actions sont à venir.

FOCUS sur la coopération 19.3 :

- ✓ 3 projets de coopération
 - ✓ Deux de ces projets ne sont pas terminés mais nous pouvons identifier les résultats suivants :
- Création ou maintien de partenariats
 - Echanges de connaissances/savoir-faire
 - Communication
 - Action de sensibilisation envers les acteurs territoriaux et le public : événement, nouvelle animation



4.2 Analyse financière du programme

4.2.1 Consommation de l'enveloppe du GAL Cévennes

Pour rappel, le GAL Cévennes a reçu une enveloppe de 3 106 408 € pour 7 ans et un périmètre de 2790 km².

Une consommation de la quasi-totalité de l'enveloppe au moment de l'évaluation : Au mois de mars 2022, le GAL Cévennes a attribué en opportunité toute l'enveloppe allouée. Quelques nouvelles demandes de subvention reçues en 2022 ont été mises en liste d'attente au cas où des dossiers seraient déprogrammés.

Les dossiers « déposés » sont des dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable et en cours de complétude ou d'instruction.

ENVELOPPE LEADER (avec la FA n°6)	
DOSSIERS SOLDES	1 192 452,72 €
DOSSIERS PROGRAMMES	1 085 403,43 €
DOSSIERS DEPOSES	398 518,75 €
FONCTIONNEMENT GAL	430 033,63 €
TOTAL	3 106 408,53 €

En comparaison, en février 2022, la Région Occitanie comptait un taux d'engagement (=programmation avec conventions signées) de 54.8%⁴ contre 80% pour le GAL Cévennes.

Le taux de dossiers soldés sur l'enveloppe totale était, pour le GAL Cévennes, de 55.8 % en mars 2022 (53 dossiers sur 95). On peut conclure à une efficacité du GAL au regard du taux de paiement pour toute la Région Occitanie qui était de 23,8 %⁵ en février 2022. Mais il est à noter que cette efficacité provient tout autant du fonctionnement du GAL, que des services instructeurs et des modalités de fonctionnement entre les deux. D'autres éléments de contexte comme la crise Covid, peuvent également entrer en cause.

Une disproportion du montant de l'enveloppe par rapport au périmètre est constatée entre les GALs d'Occitanie : les montants d'enveloppes étaient compris entre 2 et 5 millions d'euros. **Le GAL Cévennes a reçu, en comparaison de la taille de son territoire, une enveloppe relativement faible.** Les membres du GAL Cévennes avaient exprimé en 2015 leurs mécontentements à ce sujet et une rencontre avait été organisée à Saint-Jean-du-Gard. Un comparatif a mis en lumière le fait que des GAL voisins ont reçu quasiment le même montant d'enveloppe pour un périmètre beaucoup plus petit. Teriteo a estimé un montant d'enveloppe de 17€ par habitant au sein du GAL Cévennes, pour une moyenne à l'échelle régionale de 34€. D'autres GAL du PDR

⁴ Données de la Région Occitanie – Réunion de concertation Millau 8 février 2022

⁵ Données de la Région Occitanie – Réunion de concertation Millau 8 février 2022

Languedoc-Roussillon ont reçu jusqu'à 237€ par habitant. En comparaison, à l'échelle de l'Union Européenne, le montant de subvention LEADER est de 20€ par habitant⁶.

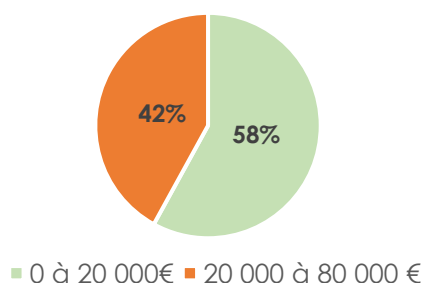
4.2.2 Montants des aides LEADER des dossiers programmés

Le GAL Cévennes a soutenu de nombreux « petits » projets avec, en mars 2022, un montant moyen d'aide LEADER allouée de 23 977€. L'aide LEADER la plus élevée est à 80 000€ et l'aide la plus basse à 4 000 €. On ne constate pas de différence significative selon le type de porteur avec une moyenne de 24 739 € pour les porteurs privés et de 23 199 € pour les porteurs publics. **Ce montant d'aide moyen est inférieur à celui des autres GALs de la Région Occitanie.** Pour l'ensemble de la Région Occitanie, l'aide moyenne est en effet de 35 000€ en 2021. En Midi-Pyrénées, un plancher de subvention LEADER de 10 000€ a été imposé aux GAL, cela a, de fait, orienté le type de projets éligibles.

Une analyse des aides par tranche, en choisissant de faire ressortir les « petits montants », permet une meilleure lecture : on constate, pour les dossiers gérés par le GAL Cévennes, que **58% des porteurs ont été accompagnés par une aide LEADER inférieure à 20 000 €**. 54% des dossiers ont concerné des montants totaux de projets compris entre 10 000 et 40 000 €, dont 21% pour des montants entre 10 000 et 20 000 €. Ces données sont à prendre en compte pour la future stratégie. Si un seuil minimum de montant éligible devait être mis en place, il faudrait qu'il soit d'un montant relativement bas pour ne pas léser les porteurs de projet qui n'ont pas les moyens d'avancer beaucoup de trésorerie ou qui n'ont pas la possibilité d'apporter un autofinancement trop important. Un seul dossier a été financé à hauteur de 80 000 €.

TRANCHES DES AIDES LEADER	NOMBRE DE DOSSIERS	%
0 à 5 000 €	2	2%
5 000 à 10 000 €	19	20%
10 000 à 20 000 €	34	36%
20 000 € à 40 000 €	25	26%
40 000 à 60 000 €	4	4%
60 000 à 80 000€	11	12%

Répartition des aides LEADER par tranche en % de nombre de dossiers programmés



Tranche montant total projet	Nombre de dossiers	%
0 à 5 000 €	0	0%
5 000 à 10 000 €	0	0%
10 000 à 20 000 €	20	21%
20 000 € à 40 000 €	31	33%
40 000 à 60 000 €	18	19%
60 000 à 80 000€	10	11%
80 000 € et +	16	17%

⁶ Etude d'appui à l'évaluation de l'impact de LEADER pour un Développement Territorial Équilibré -Commission européenne octobre 2021 : CCRI, ADE S.A. and OIR.

4.2.3 Cofinancements apportés aux dossiers programmés

On dénombre une minorité de projets programmés sans l'appui de cofinancement : Parmi les 95 dossiers programmés, 8 dossiers portés par des porteurs publics (commune, communauté de communes, chambre d'agriculture, syndicat, parc) et une association ont été montés sans co-financements extérieurs, ce qui représente 164 500 € et **8.42% des dossiers**. L'autofinancement permettait dans ce cas d'appeler l'aide LEADER, soit parce que la structure était une structure publique soit parce qu'elle était « Organisme Qualifié de Droit Public ».

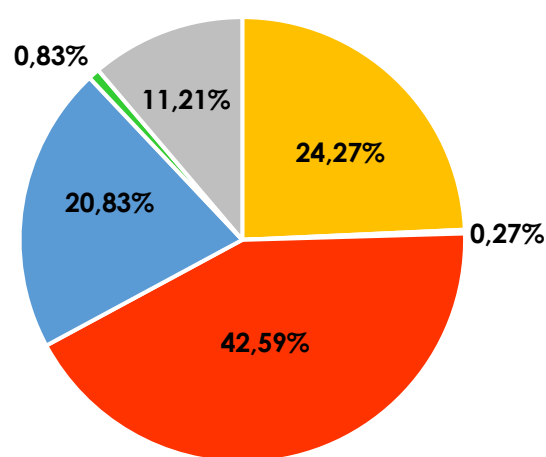
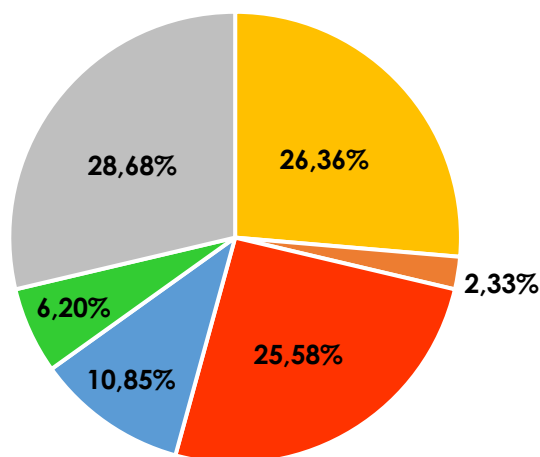
De multiples cofinanceurs publics sont intervenus en soutien et ont permis la programmation des 87 autres dossiers :

- **Communes** : dispositif d'intervention dédié ou non au LEADER
- **Intercommunalités** : EPCI membres du GAL Cévennes : Soutien au maintien et au développement de l'emploi de proximité ; ...
- **Départements** : du Gard et de Hérault : Contrat territorial d'équipement ; Soutien de projets de jardins collectifs communaux ; Politique alimentaire départementale ; Pacte territorial ; Soutien aux services de proximité en milieu rural ; dispositif de cofinancement spécifique LEADER.
- **Région Occitanie** : Pass' Occitanie ; Pass' Rebond ; Contrat Agroviti stratégique ; Contrat transmission reprise ; Contrat économie de proximité ; SRDTL (Schéma Régionale de Développement du tourisme et des loisirs) : Aménagement et équipement touristique ; ASTREA (Appui à la Stratégie des Entreprises des Agrofilières) ; Appel à projet bâtiment Nowatt ; programme d'investissement dans les CFA ; ...
- **Etat** : fonds FSI (Fonds de Soutien à l'Innovation) ; FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) ; DSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement public) ; Fonds de développement de l'inclusion ; DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) ; Orchestre à l'école ; ...
- **Parc National des Cévennes**

Répartition des cofinancement publics en % de dossiers aidés et % d'aides apportées :

En % de nombre de dossiers :

En % d'enveloppe :

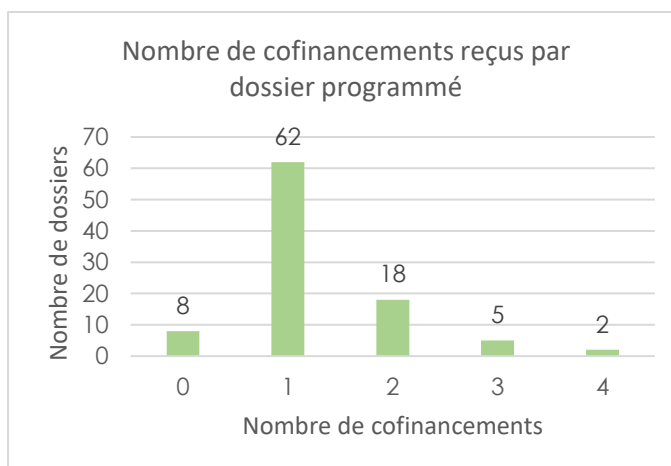


■ CD 30 ■ CD 34 ■ Région ■ Etat ■ PNC ■ Communes et CC

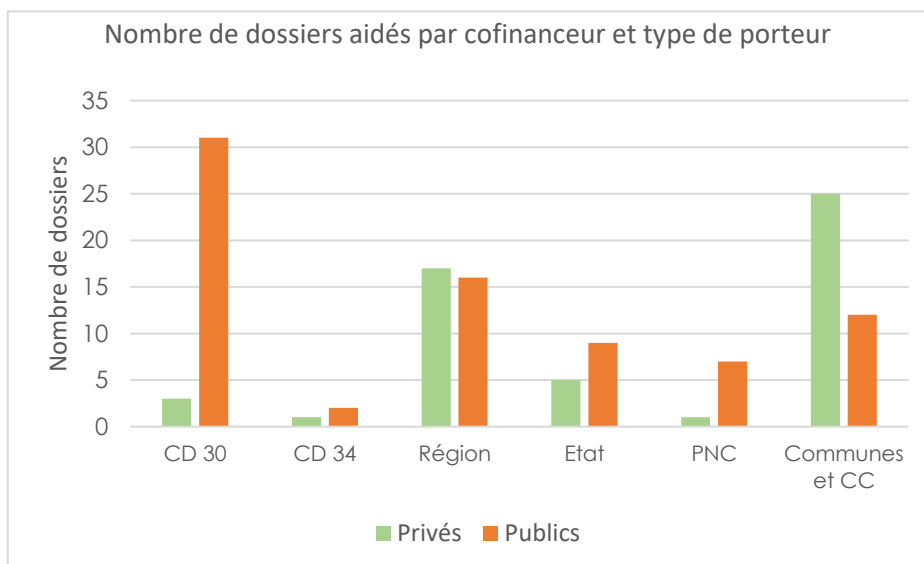


On observe à la vue de ces deux graphes que les communes et communautés de communes, tout comme le Parc National des Cévennes, apportent plutôt des petits montants d'aides et que l'Etat et la Région des montants plus élevés.

La grande majorité des dossiers ont reçu un seul cofinancement. Les six dossiers qui ont reçu 3 ou 4 cofinancements sont des financements de travaux (aménagement intérieur pour 5, extérieur pour le 6^{ème}), portés par des collectivités et un syndicat privé.



On observe une nécessité des cofinancements par les communes ou communautés de communes et par la Région pour le soutien des porteurs privés comme le montre le graphe suivant :



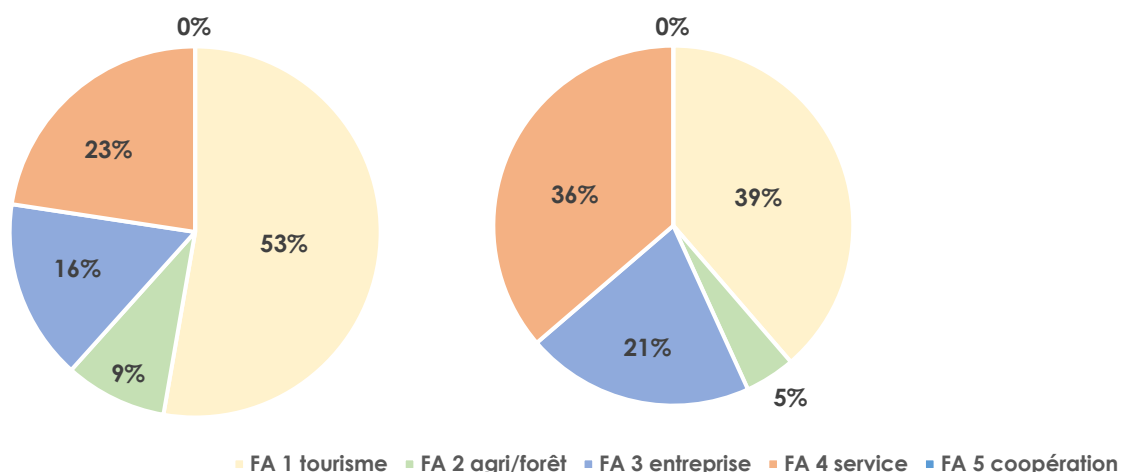
L'apport de co-financements est variable selon le type de fiche action : après le tourisme qui arrive en premier vient le développement de services de proximité portés par des porteurs publics puis le développement ou la création d'entreprises. On retrouve l'orientation suivante :

- Tourisme : de nombreux dossiers soutenus avec des aides limitées en part d'enveloppe LEADER, notamment en raison des plafonds de subvention imposés par le GAL Cévennes dans le cadre des Appels à projets. En effet, le GAL Cévennes a fixé des plafonds assez bas : 10 000 euros par exemple pour l'appel à projet sur le petit patrimoine bâti ; 15 à 20 000 euros sur l'accueil touristique. Cela a permis de retenir un plus grand nombre de porteurs de projet (partage de l'enveloppe) : ils étaient en effet nombreux à vouloir solliciter le GAL et tous les dossiers n'ont pas pu être retenus dans le cadre de ces appels à projet.

- Service de proximité et entreprises : moins de dossiers mais des montants d'aides supérieurs

Pour les 95 dossiers programmés :

Nombre de cofinancements par FA en % Montant en € des cofinancements par FA en %



4.2.4 Effet Levier mesuré

Effet levier déclencheur : LEADER, une aide indispensable pour de nombreux projets : Les programmes LEADER visent à soutenir des projets qui n'auraient pas pu se faire sans subvention. Selon les avis des porteurs de projet, l'aide LEADER est souvent indispensable, il y a donc un effet levier déclencheur. En se basant sur les données recueillies via le sondage RAMO de la Région, pour 37 réponses (OUI/NON), 19 porteurs estiment qu'ils n'auraient pas pu réaliser leur projet sans l'aide LEADER, ce qui représente 51% des répondants. A défaut d'aide LEADER, les porteurs estiment qu'ils auraient réalisé le projet à la fois en diminuant l'envergure du projet et avec un autofinancement supérieur.

Votre projet aurait-il vu le jour sans l'aide LEADER ?			Comment ? (Réponses multiples possibles)		
Oui	3	8%	Avec un financement limité et en augmentant votre part d'autofinancement	12	41%
Oui probablement	15	41%	En mobilisant d'autres financements	4	14%
Non	19	51%	En diminuant la qualité du projet	4	14%
Pas de réponse	8		En diminuant l'envergure (taille, durée, etc.) du projet ?	9	31%

La part d'aides publiques nationales et européennes moyenne pour l'ensemble de l'enveloppe et des dossiers programmés est de 75% (cofinancements + LEADER + autofinancement appelant du LEADER) avec un pourcentage minimum de 26% et un maximum de 80%.

Pour les 95 dossiers programmés :

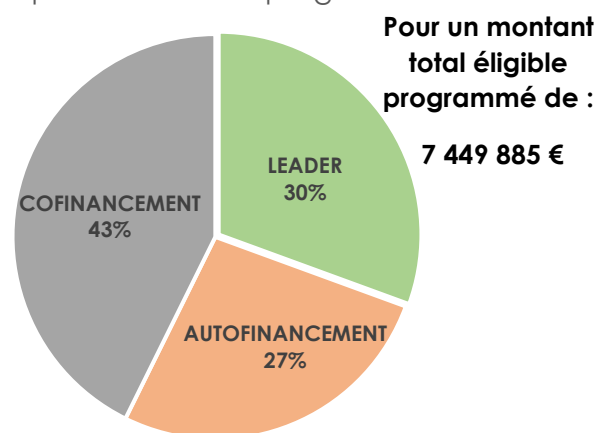
- 9 dossiers ont reçu moins de 60% d'aides publiques,
- 19 dossiers de 60 à 70% d'aides publiques,
- 67 dossiers, une aide supérieure à 70% d'aides publiques.

Les dossiers ayant reçus moins de 60% d'aides publiques sont tous des dossiers privés, pour lesquels soit le cofinancement a limité l'aide LEADER possible soit la demande de subvention s'est faite dans le cadre des quatre AAP pour lesquels des montants plafonds de subvention LEADER avaient été fixés.

Un effet levier amplificateur conséquent pour plus d'un dossier sur 3 :

Pour mémoire, sur le programme LEADER 2007-2013, pour 1 euro de co-financement national apporté, il pouvait y avoir 1,22 euros de financement européen. Dans le cadre du programme LEADER, pour 1 € de financement national, 4 € de fonds européens peuvent théoriquement être mobilisés. Dans les faits, c'est rarement le cas, car il faut appliquer la règle des 20% d'autofinancement minimum par projet. Pour ce programme et une assiette éligible totale de 7 475 358 € (95 dossiers programmés), on décompte 3 179 978 € de co-financements publics et 2 277 855 € de subvention LEADER ce qui représenterait pour 1€ d'aides publiques, 0,71 € d'aides LEADER apportées, mais ce chiffre n'est pas représentatif car il y a une grande diversité de cas.

Répartition de l'enveloppe financière pour les dossiers programmés



39% des dossiers ont bénéficié d'une subvention européenne forte sur leur dossier de 3 à 4 € pour 1 € d'aides publiques nationales. En effet, en faisant le calcul pour chaque dossier on constate que le plus petit effet levier est à 0,11 € et le plus grand à 4 € :

Fonds européens apportés pour 1 € d'aides publiques	Nombre de dossiers	%
< 1€	28	61 %
1 à 3 €	30	
3 à 4 €	37	39 %

Pour ce calcul, l'autofinancement appelant du LEADER a été comptabilisé.

Cet effet levier dépend de nombreux paramètres, le montant total du projet, les conditions d'aides fixées dans les fiches actions, l'importance du co-financement.

- Pour les dossiers ayant reçu des aides publiques conséquentes (1 ou plusieurs cofinancements), l'aide LEADER a eu un effet levier moindre
- Pour les dossiers ayant reçu des petits cofinancements (1 seul cofinancement), le montant LEADER était supérieur au co-financement nécessaire au projet et l'effet levier était plus important : de 3 à 4 €.

Effet levier démultiplicateur : Les calculs inverses permettent de mettre en valeur que pour 1€ de LEADER versé, 2,47 € de financement sont apportés via les aides publiques nationales (y compris autofinancement appelant du LEADER).

4.2.5 Paiement, sous réalisation et acompte

Le montant des dépenses nécessaires au projet a été, pour la majorité des dossiers, bien estimé au moment du montage du dossier. En effet, sur les 95 dossiers programmés au 18 février 2022, seuls 21 dossiers ont connu des petites sous réalisations ce qui correspond à 32 324 € de financement LEADER en moins par rapport aux montants programmés.

Ce montant est relativement modeste : il représente seulement 1% de l’enveloppe financière. On peut dire que les projets ont été bien estimés et que les quelques sous-réalisations ont pu être réintégrées à l’enveloppe financière pour bénéficier à d’autres projets. A partir de 2023, il ne sera plus possible de réintégrer les sous-consommations pour d’autres dossiers, en dehors de l’animation du GAL qui pourra encore faire l’objet de programmation jusqu’en 2023.

Une gestion des sous-réalisations bloquantes en début de programme : Les premières sous-réalisations proposées lors des demandes de paiements ont entraîné un blocage car le logiciel OSIRIS n’était pas configuré pour accepter des montants différents. Le 1^{er} dossier présenté en sous-réalisation par le GAL Cévennes comportait un montant inférieur de seulement 100 € et son paiement a été retardé de plusieurs mois. Cela a entraîné des problèmes de trésorerie au porteur de projet privé : ainsi, pour accélérer le traitement du dossier, le GAL a envoyé un courrier aux services instructeurs et à l’Agence de Services et de Paiement qui a adapté la feuille de calcul liée au logiciel OSIRIS.

Les délais de paiement peuvent être jugés longs, notamment au début du programme. Le 1^{er} dossier a été payé en juillet 2018, pour une programmation effectuée en décembre 2016.

Nombre de dossiers payés par année en date de mars 2022 :

2018	3
2019	7
2020	18
2021	22
2022 (janvier-mars)	4

Le délai entre le dépôt du dossier et le paiement est d’environ 2 ans, ce qui nécessite une trésorerie suffisante. Cette difficulté est ressortie lors des entretiens individuels : l’absence de trésorerie est un réel frein pour les porteurs de projets notamment privés.

Parmi les 52 dossiers soldés :

- 5 ont fait une demande de paiement d’acompte : 4 porteurs privés et une commune
- 4 ont demandé l’aide Pass’ Avance, 2 associations et 2 communes. Ce dispositif mis en place par la Région Occitanie permet une avance de trésorerie pour les porteurs privés ou les communes de moins de 2000 habitants qui ont déposé une demande de

paiement de solde. Il est en effet à noter que le dispositif ne fonctionne pas pour les acomptes. Son effet est donc limité, de ce fait. Les fonds avancés sont automatiquement remboursés lors du paiement de la subvention, ce qui simplifie bien les démarches, et constitue un point positif.

La mise en place de ces deux dispositifs dès le début du programme aurait facilité la situation financière de plusieurs porteurs. De même, la mise en place du dispositif Pass' avance pour les acomptes serait un plus.

FOCUS sur l'enveloppe financière :

- ✓ **Une petite enveloppe pour un grand territoire** : 17€ / habitant pour le GAL Cévennes, 34 € pour la Région Occitanie et 20€ pour l'Europe ;
- ✓ **Un taux de consommation de l'enveloppe supérieur au taux moyen régional** ;
- ✓ Une **aide LEADER moyenne de 23 997 €** par projet, avec un **équilibre** privés/publics ;
- ✓ **Un soutien aux petits projets** : **58% des aides LEADER inférieures à 20 000€** ;
- ✓ **62 dossiers avec 1 seul cofinancement** ; 25 avec 2 ou plus ; 8 sans cofinancement (auto) ;
- ✓ **Des cofinanceurs variés** : Région Occitanie, communes et CC, départements Gard et Hérault ; Etat ; PNC ;
- ✓ **75 % d'aides publiques nationales et européennes en moyenne** par dossier programmé ;
- ✓ Un **effet levier déclencheur pour de nombreux projets**
- ✓ Un **effet levier amplificateur de 3 à 4 €** apportés pour 1 € d'aides publiques nationales pour 39% des dossiers,
- ✓ **Des délais de paiement longs** d'environ 2 ans

4.3 Publications faites par le GAL Cévennes

Pour ce programme, le GAL Cévennes a communiqué largement via :

- La distribution de **2000 flyers** comportant une carte du périmètre et une présentation succincte des fiches-actions en juillet 2016 : diffusion aux collectivités, partenaires et membres du comité de programmation. Une **brochure a été diffusée en format numérique** dans le cadre de l'évaluation en 2020.
- Création d'une **mallette** à destination des membres du comité de programmation (sacoche + documents de présentation) et de **verres Ecocup** avec logos utilisés lors des rencontres
- La création, par le prestataire Shiva Création, d'un **site internet** www.galcevennes.fr et son lancement en mai 2017 : ce site permet la présentation du GAL, la publication d'une fiche-projet pour chaque dossier



programmé et la diffusion d'articles, notamment lors du paiement des dossiers et de newsletters. Plus de 13 000 visites du site entre son lancement et avril 2022, avec une augmentation des consultations chaque année.

- Une page et un profil **Facebook**
- De **nombreuses réunions organisées par le GAL ouvertes au public ou à destination des collectivités locales et associations** avec intervention de partenaires tel que l'ACEGAA, les associations, chambres consulaires... : plusieurs réunions par an, notamment en début de programme, une vingtaine en tout.
- L'organisation du « **comité des bénéficiaires finaux** », en 2018 à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours et en 2019, qui a rassemblé les porteurs de projets anciens, actuels et futurs.
- **Participation en tant qu'invité à de nombreuses réunions organisées par les acteurs du territoire**
- Participation à une **émission de radio locale** en 2018, Radio Grille Ouverte, pour présenter la stratégie
- Publication d'**articles dans la presse locale** : article de 2015 Midi Libre (président O. Gaillard + stratégie), article dans le Journal d'Alès Agglomération, dans les bulletins municipaux...
- Organisation de journées à thème à l'occasion des « **jolis mois de l'Europe** » : en 2017, organisation d'une soirée conviviale au point multiservice de St Sébastien d'Aigrefeuille, projet soutenu pour l'aménagement extérieur. En 2018, organisation de deux journées ouvertes au grand public et acteurs du territoire avec pour chaque journée des visites de porteurs de projets soutenus, et tenue d'un stand lors d'une journée à Alès à destination des lycéens d'Alès et de Nîmes. En 2019, participation à l'inauguration du projet « Carré de soie » organisée par la communauté de communes Piémont Cévenol. En 2020 et 2021, une participation en version digitale en partenariat avec la Maison de l'Europe de Nîmes (webinaire, publications Facebook, conférence de presse).



5. EFFICACITE DU PROGRAMME : RESULTATS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX OBTENUS

Les résultats positifs pour le territoire mesurés directement par les porteurs de projet ont été évalués sur la base des données suivantes :

- Présentation du projet pour les dossiers programmés et soldés
- Rapports d'activité complétés par les porteurs de projets pour les dossiers soldés
- Sondage en ligne de la Région pour les dossiers soldés : 46 réponses
- Entretiens individuels réalisés physiquement ou par téléphone en mars/avril 2022 auprès de 21 porteurs de projets (7 publics et 14 privés) dont le dossier était soldé depuis plus d'un an.

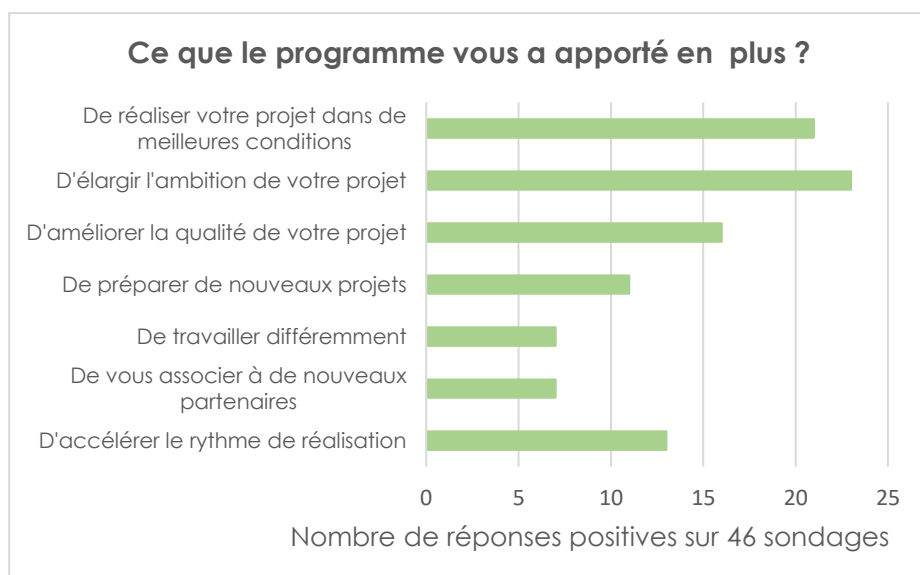
Des catégories de gains en termes d'attractivité, d'emplois, de vie économique, d'innovation et de transition écologique ont été définies de façon à exploiter les données. Pour ce qui a trait aux réalisations, les données des dossiers programmés et soldés ont pu être utilisées (95) mais pour ce qui concerne la vie économique et l'emploi et la transition écologique seules les données relevées dans les dossiers soldés ou en passe d'être soldés, soit 55 dossiers, ont pu être utilisées.

Dans le cadre de l'évaluation, nous nous sommes attachés à chiffrer les données, cependant il y a des biais qui peuvent influencer l'interprétation : il y a une part de subjectivité dans le choix des catégories et le classement de ces projets dans ces catégories ; et il y a aussi des données qui sont plus ou moins complètes selon le dossier.

Le détail de ces chiffrages est donné en annexes dans la liste des projets.

5.1 VALEURS AJOUTEES APPORTEES PAR LES PROJETS REALISES

D'une façon générale, l'analyse des réponses au sondage de la Région RAMO montre que l'aide LEADER permet pour le porteur de projet une réalisation de son projet dans de meilleures conditions en maintenant l'ambition et la qualité souhaitées.



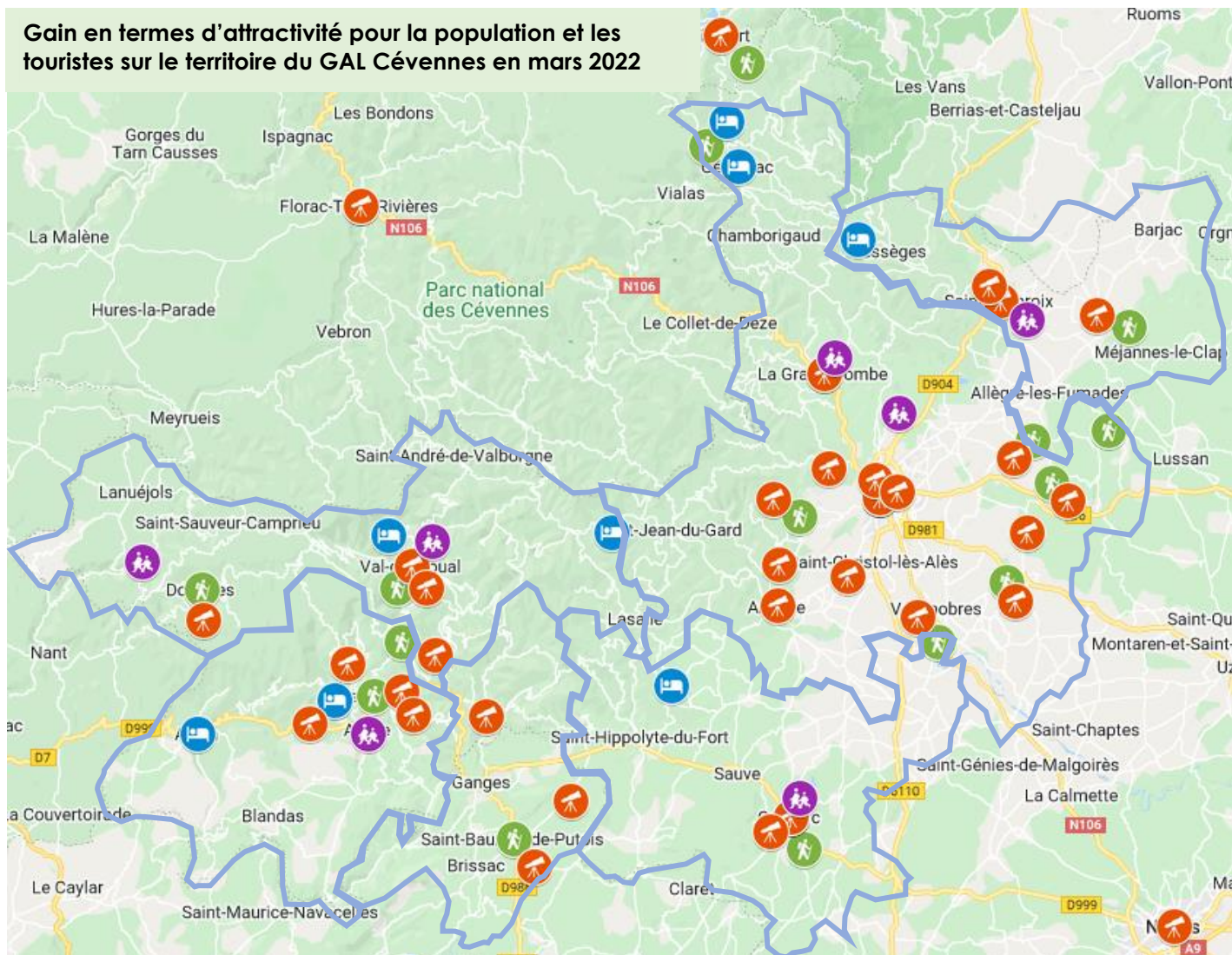
5.1.1 Résultats en termes d'attractivité du territoire

Que ce soit pour le territoire ou les porteurs de projets, l'analyse réalisée fait ressortir des résultats concrets et nombreux en termes d'attractivité et de cadre de vie :

- D'une part, un **renforcement des outils touristiques** avec de nouvelles activités de pleine nature qui mettent en valeur le patrimoine naturel tout en étant associées à des actions de sensibilisation à la préservation de la nature, et une montée en gamme ou une création d'hébergements touristiques.
- D'autre part, une participation à l'amélioration du **cadre de vie** avec de nouveaux services et commerces, de nouvelles activités culturelles et de pleine nature, de nouveaux espaces collectifs. Il ressort de cette analyse et des entretiens réalisés un impact positif important en termes de **partenariats** par la mise en lien de professionnels entre eux (liens entre porteurs de projets LEADER ; Lien porteurs de projets – partenaires – structures existantes), d'associations et par le rassemblement des habitants (tiers-lieux). Il y a également évolution des modes de **fonctionnement** qui tendent à devenir plus **collectifs**.

TYPES DE REALISATIONS	NOMBRE DE REALISATIONS OBSERVEES
Gain en termes d'attractivités touristiques ou cadre de vie	
Création ou valorisation de sentiers pédestres (ou VTT)	19
Restauration du petit patrimoine bâti	12
Création de parcours touristiques (<i>entre acteurs du territoire</i>)	2
Nouvel hébergement touristique ou augmentation de la capacité d'accueil	10
Montée en gamme hébergement touristique/labellisation	11
Commerce de proximité/restauration/café supplémentaire ou développé	13
Service /formation supplémentaire	19
Création ou renforcement de lien social	10
Création d'un tiers lieu : coworking, jardins partagés	8
Nouvelle animation pédagogique/culturelle/sportive	41
Nouvelle restauration collective	3
Plan de mobilité/déplacement	3
Gain en matière d'innovation	
Nouveau fonctionnement organisationnel	19
Valorisation nouvelle de ressources locales	4
Nouvelle technique de travail	5
Nouveaux partenariats	41
Equipements électriques (VAE...)	2
Outils numériques	7

Gain en termes d'attractivité pour la population et les touristes sur le territoire du GAL Cévennes en mars 2022



Nouvelles animations pédagogiques, culturelles et sportives



Nouveaux tiers-lieux (coworking / jardins partagés)



Nouveaux sentiers, restauration patrimoine bâti



Nouvel hébergement touristique / augmentation de la capacité d'accueil

5.1.2 Résultats économiques

Sur le plan économique, on constate un impact positif réel en termes d'augmentation de la fréquentation et/ou du chiffre d'affaires et d'emplois avec 53 emplois directs créés ou maintenus : emplois des porteurs de projets (gérants), de prestataires ponctuels (saisonniers, culturels, d'études) ou de salariés à l'année ou en saison. La réalisation du projet a pu permettre la création ou le maintien d'un emploi sur l'activité concernée exclusivement, ou a contribué au maintien d'emplois liés à d'autres projets par ailleurs, notamment pour ce qui concerne les événements culturels. Il n'a pas été possible d'obtenir à chaque fois des chiffres précis quant à l'augmentation des chiffres d'affaires ou de la fréquentation par les porteurs de projets. Les emplois indirects n'ont pas été quantifiés, même s'il en existe de façon certaine (ex. : développement d'un gîte qui se fournit en circuit-court).

RESULTATS ECONOMIQUES	NOMBRE DE RESULTATS OBSERVES
Emplois créés grâce à la réalisation du projet	25 ETP
Emplois maintenus grâce à la réalisation du projet	28 ETP
Nombre ETP total (<i>créés et maintenus</i>)	53 ETP
Stagiaires/apprentis reçus suite au projet	10 apprentis
Augmentation de la fréquentation mesurée	11 dossiers
Augmentation du chiffre d'affaires mesurée	14 dossiers de 15 à 50% d'augmentation
Meilleure visibilité de la structure observée	6 dossiers
Meilleure répartition de l'activité sur l'année observée	6 dossiers

En ce qui concerne l'emploi de salariés à l'année ou en saison, les porteurs de projets nous ont fait part d'une difficulté de recrutement :

- Un personnel habituellement lié au travail saisonnier qui s'est reconverti suite au confinement (Covid 19),
- Des apprentis qui, une fois formés, ne restent pas dans l'entreprise du porteur de projet : les non motivations suivantes ont été exprimées : « ne souhaite pas de responsabilité » ; « souhait de faire autre chose » ; « souhait de vivre en milieu plus urbain » ...

Bien que LEADER permette la création et le maintien d'emplois, l'accent doit être mis sur l'implantation des jeunes.

Lors des entretiens individuels en 2022, les porteurs de projets ont été interrogés quant à l'impact de la crise du Covid. Selon leur activité, ils ont été différemment impactés :

- Les porteurs de projets dont l'activité était liée aux activités de pleine nature ou au tourisme ont été impactés plutôt positivement avec une hausse de la fréquentation (parfois de populations souhaitant par exemple télétravailler, ou se mettre au vert). De même les commerces de proximité ont observé une hausse de leur clientèle du fait des déplacements contraints de la population en période de confinement. Cette dynamique ne s'est malheureusement pas maintenue une fois les restrictions levées.
- Les activités liées à des partenariats portées par des associations ou des entreprises ont, par contre, été impactées négativement. Les rencontres n'ont pu se faire, les événements ont été annulés.

Dans le cadre de l'évaluation, il paraîtrait pertinent de faire une balance entre le gain économique créé et l'apport financier nécessaire (aides publiques/LEADER). Cela ne peut se faire que plusieurs années après la fin du programme car il faut intégrer les délais d'amortissement des investissements faits, suivre l'évolution des emplois créés, des chiffres d'affaires, évaluer les emplois indirects. A ce jour, nous ne pouvons donc répondre à cette interrogation.

Création et développement de commerces et d'emplois sur le territoire du GAL Cévennes en mars 2022



Commerces créés ou développés



Emplois créés ou maintenus

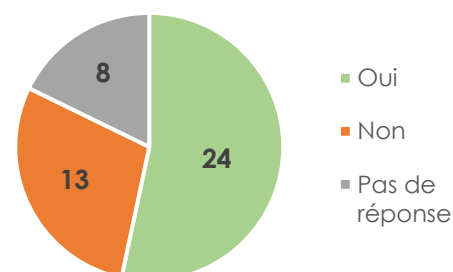
5.1.3 Initiatives observées en termes de transition écologique

L'étude des projets, des sondages et les échanges lors des entretiens d'évaluation ont révélé **une sensibilité significative des porteurs de projets pour la préservation de l'environnement.**

Il ressort :

- **Une volonté de travailler en circuit-court** quant à l'approvisionnement (matières 1^{ères} pour repas/petits déjeuners pour les hébergements touristiques / approvisionnement pour les commerces) et **en produits biologiques**. Cette volonté ne suffit parfois pas en raison du contexte géographique du porteur : certaines communes disposent en effet de peu de producteurs ou transformateurs par exemple. La question du coût vient également freiner

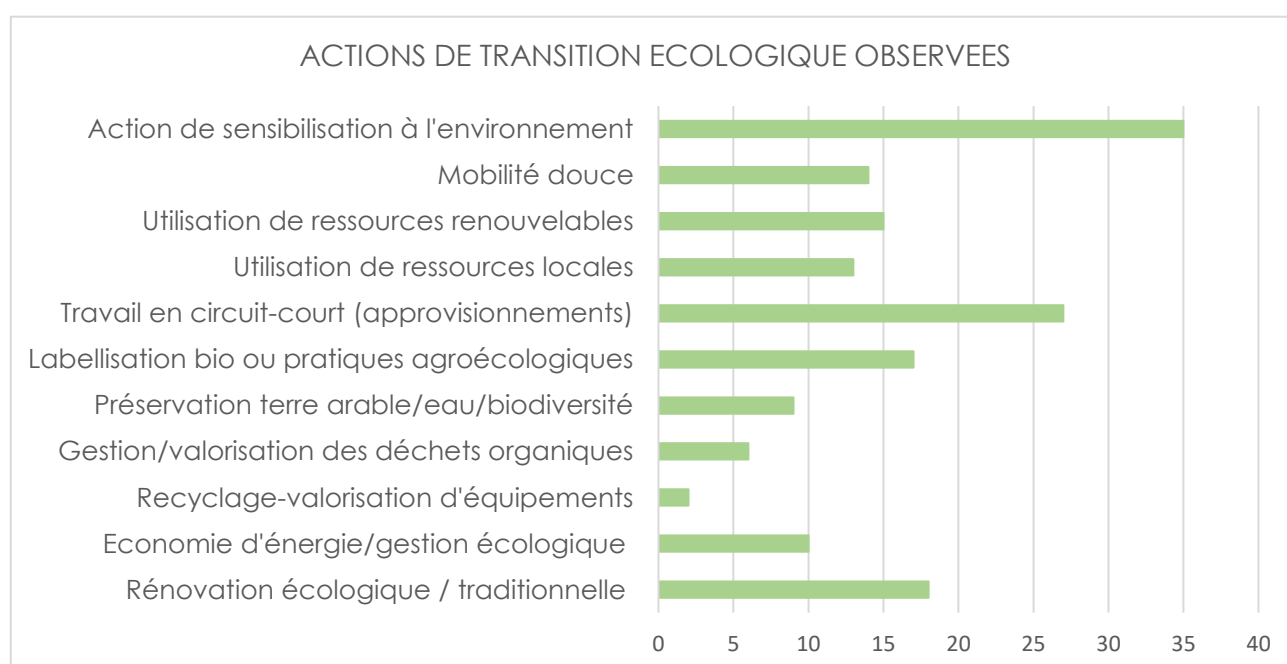
Le projet intègre-t-il des actions de développement durable ?



ces initiatives. Les produits locaux de qualité sont de fait plus coûteux et il se peut que la clientèle ne prenne finalement pas l'option de payer ce prix. Pour exemple, un boucher qui souhaite travailler avec des producteurs labellisés mais qui demandent un tarif élevé ; une structure qui propose des repas avec le souhait que les repas soient accessibles à tous les budgets notamment à une clientèle familiale. **Il y a donc une volonté de la part des porteurs de projet, des ressources présentes mais non homogènes sur le territoire et des freins économiques : ce constat est à prendre en considération.**

- Des porteurs de projets, en lien direct ou pas avec leur activité, sensibilisent leur clientèle à la **préservation de l'environnement** notamment par la découverte du patrimoine naturel, de la biodiversité, la sensibilisation au tri. Cette sensibilité se retrouve chez les jardiniers. Les associations qui ont porté la création de jardins partagés sont toutes engagées dans un jardinage sans produit chimique avec des **pratiques agroécologiques** (soins naturels des plantes, amendement organique...). On a finalement pu relever un choix de gestion écologique du site chez des porteurs de projets (eau chaude solaire, chaudière bois/granulés, valorisation de déchets pour chauffer le lieu de travail, souhait de se fournir en électricité plus verte ou d'autoproduire son électricité...).
- Les porteurs de projets aidés se sont pour la plupart tournés pour ce qui concerne les travaux, la création ou l'amélioration d'hébergement touristique vers de la **rénovation traditionnelle ou la valorisation du bois**.
- Plusieurs porteurs de projets (restauration collective ; artisans ; hébergeurs touristiques) nous ont fait part de la **valorisation de leurs déchets organiques** : compostage ; don à des éleveurs...
- Trois projets d'étude pour un « plan global de déplacement » ont été soutenus : ces plans visent le **développement de déplacements alternatifs** : covoiturage (« rezo pouce »), développement du déplacement domicile-travail en vélo, réseau de transports en communs.

Pour les dossiers soldés, on relève les actions de transition écologiques suivantes (*plusieurs réponses possibles par dossier*) :



5.2 BILAN DES INDICATEURS D'ACTIONS DES FICHES ACTIONS

La GAL Cévennes a atteint ses objectifs de programmation et d'impacts fixés en début de programme : Lors de la définition de ses fiches actions, le GAL Cévennes a anticipé sur les réalisations à venir en se fixant des indicateurs sur le nombre de dossiers programmés, les attentes en termes d'emplois et de fréquentation. Les différentes analyses de données faites nous ont permis de comparer les objectifs et les résultats.

Les résultats obtenus sont tous supérieurs aux indicateurs prévus sauf pour la formation, puisqu'il n'y a pas eu de formations accompagnées, et les services de proximité pour lesquels les résultats sont égaux aux attentes initiales :

INDICATEURS	2014-2020	PROJECTION + 2 ANS	RESULTATS EFFECTIFS
NOMBRE DOSSIERS PROGRAMMES	43	60,2	95
NOMBRE ENTREPRISES CREEES OU DEVELOPPEES	5	7	19 (dont 6 créées)
NOMBRE D'EMPLOIS CREEES OU SOUTENUS	17	23,8	53
NOMBRE DE SERVICES DE PROXIMITE IMPLANTES	4	5,6	4
NOMBRE DE FORMATION	2	2,8	0
AUGMENTATION FREQUENTATION ET CA POUR FA1 et FA2	+ 2% et + 0 à 5%		Pas de données chiffrées mais 12 dossiers observant une augmentation souvent importante

FOCUS sur les résultats et impacts :

- ✓ Des projets réalisés dans de **meilleures conditions** et de **meilleure qualité grâce à l'aide LEADER** ;
- ✓ **Un gain notable en attractivité touristique et cadre de vie** : sentiers et patrimoine bâti ; animations culturelles et sportives ; nouveaux hébergements touristiques et montée en gamme ; nouveaux commerces et services, nouveaux tiers-lieux...
- ✓ De **nouvelles méthodes d'organisation**, des partenariats créés et de nouvelles techniques de travail
- ✓ **53 emplois créés ou maintenus**
- ✓ **6 entreprises créées, 45 structures** à portée économique **aidées** dans leur développement : hébergeurs touristiques, commerces et services, prestataires d'animation ;
- ✓ **La transition écologique encouragée** par le GAL et souhaitée par de nombreux porteurs de projets : travail en circuits-courts, sensibilisation à l'environnement, construction/rénovation et gestion écologique

5.3 CONCLUSION SUR LA PERTINENCE DE LA STRATEGIE

Intégré au second pilier de la PAC, le programme LEADER a pour objet de contribuer au domaine prioritaire 6B du FEADER, à savoir : « promouvoir le développement local dans les zones rurales ». Pour ce programme 2014-2022, le GAL Cévennes a défini comme objectif global : **ancrer la population sur le territoire en dynamisant l'économie locale et en levant les freins à l'attractivité**. Les principaux freins observés étaient lors de l'établissement de la stratégie (Diagnostic AFOM 2014) :

- L'enclavement de certaines communes avec un risque de marginalisation : services de proximité / mobilité / accès à la culture ;
- Un fort taux de chômage (18.16 % en moyenne sur le périmètre du GAL pour la population de 15 à 64 ans en 2018), un manque de formation, une difficulté à maintenir les nouvelles générations sur le territoire ;
- Une activité agricole historique et de qualité menacée par les départs à la retraite et la pression immobilière ;
- Un déficit d'hébergement touristique, notamment pour les groupes ;
- Une qualité des offres inégales en matière d'hébergements touristiques nécessitant une montée en gamme ;
- Un patrimoine riche et des ressources locales menacées par l'abandon, la pression immobilière, certaines activités humaines et le réchauffement climatique.

Avec 53 emplois directs créés ou maintenus pour l'ensemble des porteurs de projet aidés, et de nombreux emplois indirects, nous pouvons conclure que le GAL Cévennes a permis de participer activement à la vie économique du territoire.

Ces emplois ont concerné :

- la création de 6 entreprises⁷ et le développement de 15 autres (boulangerie, boucherie, point multi-services, restauration, biscuits/chocolats, travail du bois, réparation/vente ordinateur) situées sur des communes de moins de 4000 habitants (sauf pour un porteur) et répartis sur le territoire,
- le soutien de 18 hébergeurs touristiques vivant pour la plupart de cette activité et là aussi répartis sur le territoire,
- le soutien à 7 structures privées (autoentrepreneurs, société, association) proposant des activités de loisirs ou proposant des activités sportives et de pleine nature,
- le soutien de deux structures d'insertion s'appuyant pour l'une sur l'entretien d'espaces verts et pour l'autre sur le recyclage de vélos,

Il y a eu une mise en valeur du patrimoine naturel et bâti importante avec la création de nouvelles boucles de randonnées, sur 19 sites, accompagnées de la restauration de 12 sites (passerelle bois, calades, capitelles, chapelle, lavagne...). A cela s'ajoute la création d'une maison de la figue, l'aménagement de deux centres d'interprétation à Cendras et à Sumène et

⁷ Boucherie du Clap- Méjannes Le Clap ; Boulangerie la Petite maurice- St Maurice de Cazevieille ; Boulangerie Notre dame – Val d'Aigoual ; Ordidoc à Ganges ; Point multiservices à St Théodoric ; Boulangerie du causse noir – Lanuéjols.

d'une maison du tourisme à l'échelle du Parc national des Cévennes, la promotion commerciale de viande de porcs plein air, la mutualisation d'un site internet touristique « Sud Cévennes », la mutualisation d'animations autour du tourisme agricole. Parmi les entreprises citées plus haut, nombreuses sont celles qui valorisent des ressources locales pour partie (viande, blé, châtaignes, bois, ...). Les hébergeurs touristiques ayant sollicité le GAL sont tournés vers un tourisme vert, proposent des produits locaux, sensibilisent leurs clients à l'environnement et créent des liens avec les acteurs d'activités de pleine nature et d'activités de bien-être (massage, yoga...). Parmi ces hébergeurs, 3 ont développé ou amélioré l'accueil de groupes. Les aménagements de chambres d'hôtes, d'hébergements insolites (cabanes bois, tiny house...) ont permis la montée en gamme de 10 établissements : label Esprit Parc, Gîte de France, étoiles hôtelières. **Il y a donc une réelle logique de territoire avec un développement économique couplé à la préservation et la valorisation des ressources naturelles, agricoles et patrimoniales.** Un certain nombre d'actions allant dans le sens de la transition écologique avaient été enregistrées comme critère de sélection des dossiers dans les fiches-actions et **grilles de notation**, notamment :

- FA 1 Tourisme : Contribution du projet à la réduction de l'impact environnemental (*impact de 20 points sur une note totale de 180*),
- FA 2 Agriculture-forêt : Contribution du projet à la création de circuits de proximité valorisant des produits locaux (*impact de 50 points sur une note totale de 190*) et à la réduction de l'impact environnemental des activités agricoles et forestières (*impact de 20 points sur une note totale de 190*),
- FA 3 Entreprise : Contribution du projet à la valorisation des ressources et savoir-faire locaux (*impact de 40 points sur une note totale de 200*) ; Contribution du projet à la réduction de l'impact environnemental (*impact de 20 points sur une note totale de 200*),
- FA 4 Services de proximité : Contribution du projet à la création de circuits de proximité, à la valorisation des produits locaux et à la réduction de l'impact environnemental (*impact de 20 points sur une note totale de 180*),
- FA 5 Coopération : Contribution du projet à la valorisation des ressources locales : (*impact de 60 points sur une note totale de 200*),

Ainsi le porteur de projet a tout intérêt à remplir ces critères pour avoir une bonne note.

L'analyse des projets a montré une réelle tendance des porteurs de projet à jouer la carte de la transition. L'intégration de ces critères a permis de sélectionner les dossiers allant dans ce sens ou d'inciter le porteur de projet à faire évoluer son projet dans ce sens. On observe en même temps que les porteurs de projet qui contactent le GAL sont souvent déjà impliqués dans une démarche de respect de l'environnement.

Les trois projets « plan global de déplacement » financés sont des études préalables qui visent à augmenter la part de transports collectifs (bus, covoiturage) et de déplacements « doux » (trottinettes, vélos). Deux projets de restauration collective ont été soutenus. Ces projets qui intègrent des matières premières locales, pour partie biologique, gestion des déchets, répondent parfaitement aux besoins cumulés de services de proximité et de logique écologique.

Deux financements ont porté sur l'achat de trottinettes et VTT électriques pour des structures qui proposent des activités accompagnées et encadrées. Les prestations proposées avec ces équipements soutenus par LEADER incitent à la pratique d'activités de pleine nature, et par conséquent, on peut en déduire qu'ils contribuent à la sensibilisation du respect de l'environnement. Cependant ces équipements nécessitent des batteries et consomment de l'énergie (électricité), ce qui limite leur bilan énergétique et environnemental.

D'autre part, deux dossiers concernant la réalisation de films 3D et l'acquisition de masques de réalité virtuelle ont été financés. L'un concernait la promotion touristique : on peut ainsi penser que les masques permettent à un visiteur de visualiser virtuellement un territoire ou une activité ce qui peut être un moyen de mieux choisir sa destination, d'éviter un déplacement réel, émetteur de carbone, de cibler directement l'activité ou le site qui répond à ses attentes. Cette action peut permettre d'économiser la diffusion de brochures papier et donc limiter l'utilisation de matières premières (pour la fabrication du papier, des encres, des déplacements pour livraison des brochures, etc.). L'autre dossier concernait l'initiation aux différentes activités viticoles (de la taille de la vigne à la vinification), c'était donc une action de sensibilisation à des pratiques traditionnelles et respectueuses de l'environnement (lien avec les insectes...), avec pour objectif d'encourager des jeunes à s'intéresser aux métiers de la vigne et du vin.

En parallèle des avantages cités et du caractère attractif de ses nouvelles technologies, le recours au numérique et systèmes à assistance électrique nécessite des batteries, une source énergétique, ce qui doit être pris en compte dans le bilan. L'impact environnemental et social est difficile à mesurer si on tient compte de la nécessité d'extraction de métaux rares, le devenir des batteries et des consommables, l'origine de l'énergie...

Ce programme a répondu aux besoins de renforcer l'accès à la culture et aux loisirs, culture pour laquelle une dynamique importante avait déjà été relevée lors du diagnostic : deux nouveaux espaces viennent compléter des lieux de création artistiques (Résidence d'artistes et résidence de cirque⁸), 3 événements culturels⁹, des nouvelles animations agritouristiques et sportives (jeux, toboggan), la création de 4 jardins collectifs.

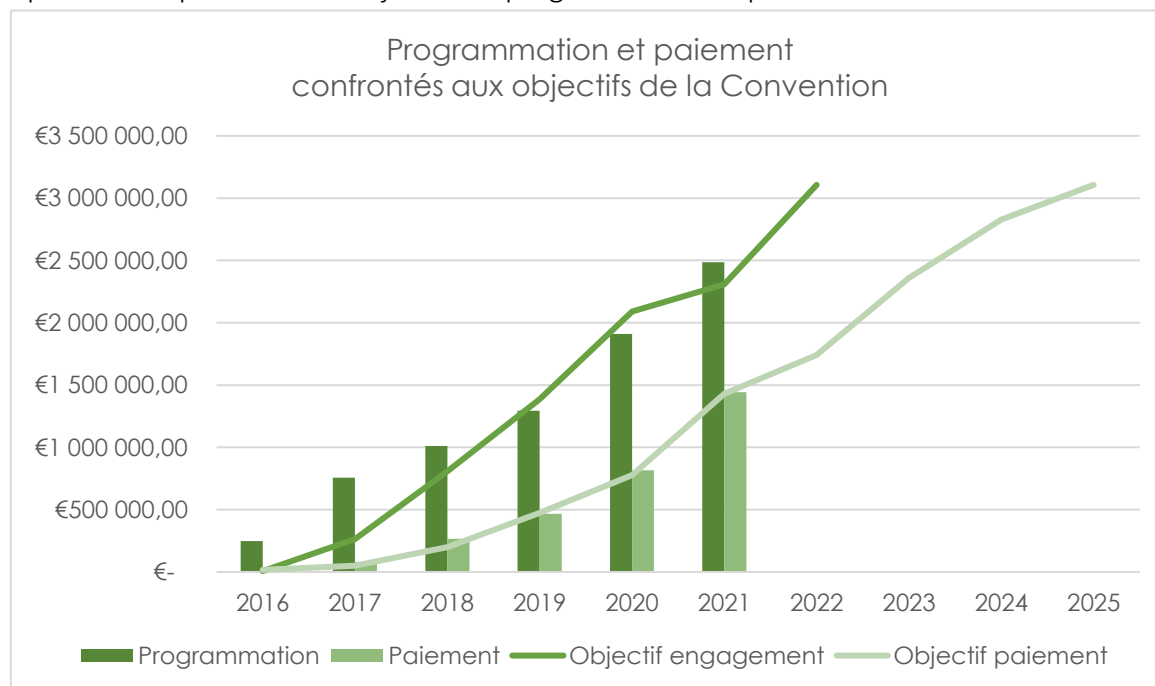
Avec davantage de commerces et services, de propositions culturelles et de loisirs, de lieux collectifs, un travail sur la mobilité, l'accueil touristique, la préservation et la valorisation du patrimoine, on peut conclure à la participation de LEADER à un ancrage de la population en Cévennes avec une dimension à la fois qualitative et durable.

⁸ Artiste : Filature du Mazel – Val d'Aigoual ; Cirque : Association Les Lendemain – La Grand Combe

⁹ « A quoi tu rêves » – EurK'art ; « Nos paysages grands ouverts » – Le Cratère ; « Résidence d'écriture Auteur Haut-parleur » compagnie 1057 roses.

6. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME - FONCTIONNEMENT DU GAL CEVENNES

Une mise en œuvre du programme LEADER efficace par le GAL Cévennes. Malgré des difficultés extérieures, l'association GAL Cévennes, qui en est à son 2^{ème} programme, a maintenu un rythme de programmation et de gestion des dossiers constant et régulier comme l'illustre le graphe de comparaison des objectifs de programmation et paiements :



Le programme 2014-2022 a en effet connu, à l'échelle de l'Occitanie¹⁰, de réelles difficultés de mise en œuvre à son démarrage. Il peut être souligné la complexité du transfert du rôle d'autorité de gestion de l'Etat aux Régions, qui a pu retarder la mise en place de procédures. En novembre 2021, à l'échelle nationale (France), le taux d'exécution n'était que de 26%¹¹. Les Régions ont eu besoin d'un temps d'adaptation et ont cherché à rattraper leur retard en fin de programme en recrutant davantage d'instructeurs. **A noter que le GAL Cévennes, de par son ancienneté et son fonctionnement bien établi, s'est bien positionné par rapport à la moyenne nationale du taux de programmation.** A la même période 80% de l'enveloppe du GAL était programmée et 39% des projets finalisés et payés.

L'autre difficulté rencontrée est liée à la gestion de la situation sanitaire Covid 19 ayant rendu le travail des GAL complexe avec la nécessité de mettre en place le télétravail et l'organisation des réunions en visioconférence.

A ce jour (mars 2022), la totalité de l'enveloppe est attribuée en programmation ou en opportunité. L'inscription, en liste d'attente de dossiers déposés permettra, en cas de non aboutissement de dossiers en fin de parcours, de maintenir cette consommation de l'enveloppe.

¹⁰ Evaluation TERITEO 2021

¹¹ LOCALTIS - Fonds européens le programme Leader prêt à tourner la page d'une série noire- Nov. 2021

6.1 FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PROGRAMMATION

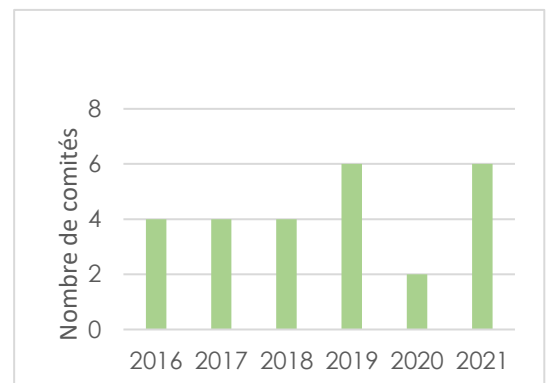
Mise en lumière de l'équilibre des collèges privés/publics au sein du comité de programmation du GAL Cévennes et de la diversité des membres : Pour ce programme, le comité de programmation a rassemblé :

- **22 membres issus du collège public :**
 - 2 membres représentant les Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault,
 - 1 membre représentant le Parc National des Cévennes,
 - 19 membres publics représentant les communes rurales du GAL
- **28 membres issus du collège privé :**
 - 2 membres représentant le secteur agricole
 - 3 membres représentant les secteurs du commerce et de l'artisanat
 - 2 membres représentant le secteur du tourisme
 - 2 membres représentant le secteur de la forêt
 - 19 autres acteurs privés

Pour obtenir le quorum, le règlement intérieur de l'association GAL Cévennes prévoit une participation au moins égale des membres privés par rapport aux membres publics. Par ailleurs, le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins la moitié des membres présents du comité de programmation est présente et si la moitié au moins des membres présents relève du collège privé (règle du double quorum). Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, le Président ayant voix prépondérante en cas de partage des voix si le vote est effectué à main levée.

Lorsqu'il faut trouver un nouveau membre pour siéger au comité, la sollicitation des membres se fait par une mise en contact via les membres déjà présents, les EPCI ou via les porteurs de projets ayant déjà été aidés ou en cours de l'être. **Lors des entretiens individuels menés auprès des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation, la question de l'envie de participer au comité de programmation du GAL a été posée :** pour 21 porteurs, 4 étaient ou avaient déjà été impliqués, 2 étaient ouverts à cela, 6 ont exprimé être intéressés soit pour répondre à leur envie de réseaux soit parce qu'ils considèrent cet investissement comme un « juste retour des choses » vis-à-vis de l'aide reçue, et, finalement, 2 aimeraient participer mais considèrent ne pas en avoir le temps. Cette implication demande en effet plusieurs demi-journées de disponibilité par an.

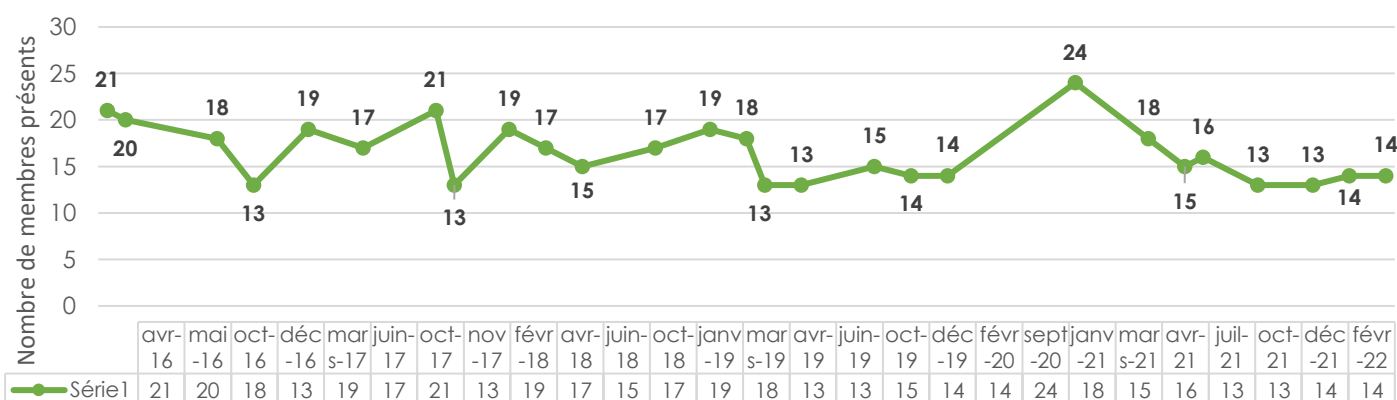
Un rythme de travail de quatre comités de programmation par an : D'avril 2016 à février 2022 le comité de programmation s'est réuni 27 fois, à raison de 4 fois par an en moyenne, sauf pour l'année 2020 où les réunions n'ont pu être possibles en raison des mesures sanitaires. Les premières réunions avaient pour objet de valider les fiches actions et les grilles de sélection. Les 1ères programmations ont démarré en 2016. Les réunions suivantes ont permis de donner un avis d'opportunité ou de programmer des dossiers et



pouvaient concernier le changement de membres du comité ou des modifications de fiches actions.

Un taux de fréquentation moyen de 32% comptabilisé sur la totalité des membres titulaires et suppléants de 2016 à février 2022 : On observe que la fréquentation au comité de programmation varie légèrement en fonction de la période de l'année et selon les années. Elle oscille entre 26% et 48% de taux de fréquentation. La période de décembre présente souvent une fréquentation basse (13 participants sur 50), et on note à la fin du programme une fréquentation plus faible qu'au début.

Evolution de la fréquentation des comités de programmation



Le quorum a pu être atteint à chaque comité sauf un où une consultation écrite a pu être proposée en suivant (7 membres privés et 6 membres publics minimum pour 50 membres dont 25 titulaires et 25 suppléants) : Pour les 27 comités organisés, lors d'une réunion les membres privés et publics étaient à l'équilibre et pour 8 réunions les membres publics étaient plus nombreux que les membres privés. Dans ce cas, les membres publics en « surnombre » n'étaient pas appelés à voter. Bien que les membres privés aient pu répondre suffisamment présents, leur mobilisation, notamment celle des entrepreneurs, reste une difficulté, leur emploi du temps ne leur permettant pas de participer facilement. Plusieurs relances sont nécessaires (par téléphone, e-mail...) pour mobiliser les membres.

Par ailleurs, quatre suppléants n'ont participé à aucun comité et on observe pour les binômes titulaires / suppléants différentes configurations :

- Titulaire très présent – suppléant absent
- Titulaire et suppléant présents ensemble ou de façon alternée
- Titulaire peu présent – suppléant présent

Le GAL Cévennes a mis en place une méthode de sélection des dossiers reçus objectivée : Entre les programmes 2007-2013 et 2014-2022, les modalités de fonctionnement du comité technique ont évolué et le GAL Cévennes a amélioré sa méthode de programmation des dossiers :

- Dans le précédent programme, le **comité technique** rassemblait techniciens et service instructeur (DDTM, DRAAF ou Région). L'instruction réalisée par le **service instructeur**

influençait la sélection des dossiers : il arrivait régulièrement qu'une dépense soit écartée voir tout un dossier. Dans l'actuel programme le service instructeur ne participe plus à la pré-sélection. Le comité technique a rassemblé une cinquantaine de techniciens des EPCI, des chambres consulaires, du Parc national, d'associations, qui ont été sollicités en fonction des dossiers présentés. **On a pu noter une bonne fréquentation lors de ces comités techniques en comparaison du précédent programme : une dizaine de participants en moyenne.**

- Un **système de notation, basé sur des grilles de sélection, a été mis en place** pour les membres du comité technique et pour les membres du comité de programmation. Le comité technique a donc à la fois un rôle d'accès à de l'information (cofinancements, autres aides, partenaires, regards techniques...) et un rôle de sélection : les techniciens présents attribuent une note collective qui est suggérée aux membres du comité de programmation lors de la notation des dossiers en avis d'opportunité. Pour les dossiers qui sont présentés en programmation, les membres du comité technique sont sollicités pour aider à atteindre un état de complétude du dossier.
- **Double présentation du dossier au comité de programmation : Mise en place d'un avis d'opportunité avant instruction du dossier** : les membres du comité de programmation attribuent chacun une note (vote à bulletin secret). Si la note est inférieure à 8/20, le dossier est rejeté, si la note est comprise entre 8 et 12/20, le dossier peut être retravaillé, si la note est supérieure à 12/20 le dossier peut poursuivre son parcours vers la programmation. Lorsque l'avis d'opportunité est validé, le GAL aide le porteur de projet à obtenir un dossier complet qu'il pourra ensuite envoyer à la Région pour instruction. Après validation d'un rapport d'instruction par la Région, il est à nouveau présenté au comité pour être programmé.

L'évaluation régionale Teriteo 2021 indique que seulement une partie des GAL d'Occitanie (15 sur 38) mobilisent un passage en avis d'opportunité : « Cette approche permet au comité de programmation de jouer un rôle plus stratégique dans la mise en œuvre de la stratégie et d'une plus-value de LEADER ». C'est en effet le choix qui a été fait par le GAL Cévennes : ce mode de fonctionnement offre plus de liberté de rejeter un dossier ou de demander à ce qu'il soit retravaillé, car à ce stade le dossier est encore incomplet. Ce mode de fonctionnement permet ainsi une meilleure mise en œuvre de la stratégie locale de développement par la sélection et l'orientation.

Une grille de sélection, commune au comité technique et au comité de programmation, a été définie pour chaque fiche-action. Elle intègre la réponse du projet à la stratégie du GAL et les « plus » du projet en termes d'ambition sociale et environnementale :

- Qualité et pertinence du projet (recours à une expertise technique, inscription dans une stratégie territoriale, démarche qualité...) ;
- Impact économique du projet (modalités de gestion, rentabilité, partenariats, communication...) ;
- Impact social du projet (création/maintien/amélioration d'emplois, échanges culturels, équité hommes/femmes, accessibilité aux personnes handicapées...) ;

- Impact environnemental du projet (économies d'énergie et de ressources, utilisation de ressources locales, maintien de la biodiversité, réduction des polluants et des déchets...).

Les membres du comité de programmation ont le souhait d'être réellement impliqué au début de la sélection des dossiers. Une critique a en effet été émise par des membres du comité de programmation lors de l'évaluation à mi-parcours. Selon eux, la note du comité technique peut avoir une trop grande influence. Des essais avec présentation écrite de la note ou seulement présentation orale ont été faits et finalement la méthode avec présentation orale a été conservée. Il est à noter que plusieurs GAL d'Occitanie proposent simplement la note du Comité technique au Comité de programmation sans modulation possible. Le fonctionnement du GAL Cévennes permet cependant de mieux collecter l'avis des membres du Comité de programmation qui ont accepté ce mode de fonctionnement, bien qu'il rende l'exercice plus complexe et plus long lors des réunions ! Cela permet de faire remonter en toute liberté l'avis des membres publics et privés qui votent à bulletin secret et qui peuvent s'exprimer dans une rubrique « commentaires ». L'équipe technique a ainsi un vrai retour du terrain sur les projets qui séduisent le plus ou au contraire les projets qui trouvent une adhésion limitée.

L'absence de notes intermédiaires au sein des différentes grilles de sélection apportent une difficulté dans le calcul des notes attribuées aux dossiers : les grilles proposées rassemblent des critères pour lesquels une note de 0, 5 ou 10 peut être donné, ce qui avec le coefficient attribué aux critères, peut amener à 0, 40 ou 80 ; 0, 10 ou 20. Un système avec davantage de modulation serait intéressant mais chaque niveau de note devant être qualifié, la mise en place n'est pas aisée et surtout plus chronophage en réunion.

Finalement, ces grilles ont été validées en début de programmation et non modifiées par la suite. Cela aurait pu être intéressant pour la grille de la FA 4 par ex : au cours du programme l'aide au développement ou à la création de jardins partagés a été ajouté à cette fiche-action, sans que la grille n'ait été modifiée. Les critères n'étaient donc pas adaptés spécifiquement à ce type de projet.

Le GAL Cévennes demande à tous les porteurs de projets, sans obligation pour autant, de venir présenter leur projet lors des comités de programmation. A défaut, ce sont les animatrices qui font cette présentation. Cette présentation est limitée à cinq minutes seulement pour que la durée totale de la réunion ne soit pas trop longue, et elle peut être appuyée de support visuels (PowerPoint, photos, vidéos). Lors des entretiens individuels en mars-avril 2022, les porteurs de projets ont été interrogés quant à ce passage en comité de programmation. Il ressort que cette étape peut représenter un moment de stress et de frustrations en particulier en raison des deux points suivants :

- Non connaissance des membres présents avant le passage ;
- Temps de présentation trop court (5 minutes) ;

Six porteurs interrogés sur 21 insistent sur la nécessité de rendre ce moment plus convivial, de l'utiliser davantage comme une opportunité pour créer du lien entre les acteurs du territoire.

Les membres du comité de programmation du GAL Cévennes ont pu être davantage sollicités que dans d'autres GAL du fait de son statut associatif en ce qui concerne la structure porteuse pour la gestion courante. Pour faciliter la participation, les conseils d'administration et Assemblées Générales ont été organisées les mêmes jours que les comités de programmation. Cette double implication ne semble pas avoir représentée un frein, d'autant plus que l'équipe d'animation, en place depuis plusieurs années est autonome dans son travail quotidien.

ACTIVITE DES COMITES TECHNIQUE ET DE PROGRAMMATION - 2014- 2022						
Année	COMITE TECHNIQUE		COMITE DE PROGRAMMATION			
	Nombre de comités	Dossiers programmés et autres actions	Nombre de comités	Nombre de dossiers en avis d'opportunité	Nombre de dossiers programmés	Objet du comité
2016	5	Dont un dédié au développement touristique	4	13	6	Validation des fiches actions, des grilles d'évaluation ; Mise en place du système de notation et de vote ; Avis d'opportunité pour les 1er dossiers et 1er programmation
2017	4		4	17	17	Validation AAP accueil touristique ; Modification de fiches actions ; Election de nouveaux membres
2018	4		4	17	13	Validation AAP petit patrimoine bâti ; Modification de la FA n°4 ; Accueil stagiaire ; Modification FA 1 et 4 ; CP de déc. sous forme de consultation écrite
2019	6	Un comité dédié aux modifications de FA	6	25	17	Avenant N°2 convention GAL-Région
2020	3		3	14	26	Dont un CP sous forme de consultation écrite
2021	5		6	23	21	Dont un CP sous forme de consultation écrite ; Désignation du nouveau président du GAL ; Avenant N°3 convention GAL-Région

6.2 ANIMATION (équipe) ET GESTION COURANTE

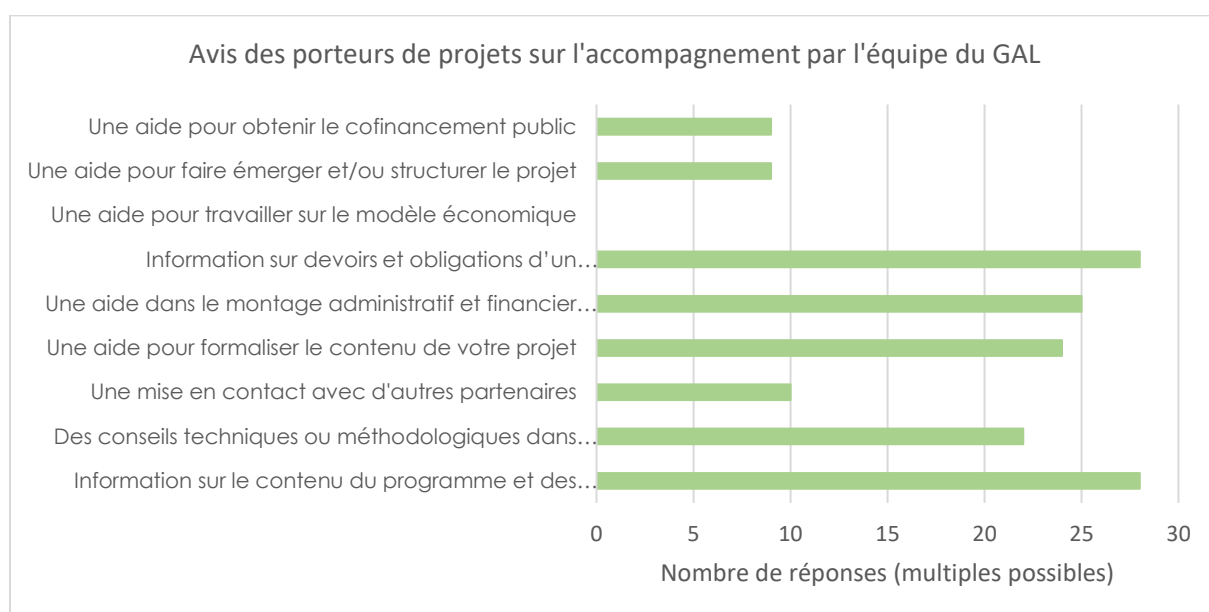
Une équipe d'animation-gestion constante et établie : Il a été souligné un important turn-over dans les équipes techniques des GAL en Région Occitanie (rapport d'évaluation TERITEO), le GAL Cévennes a bénéficié d'une certaine stabilité.

La gestion du programme a été faite par 2 ETP à temps plein en CDI, Bénédicte DUSSAP et Charlotte POTAGE. Sur la fin du programme, en 2022, Charlotte POTAGE a été remplacée par Sandrine DEBLOIS.

Pour le GAL Cévennes, il y a un ETP sur l'animation et un ETP sur l'animation-gestion. Lors de l'évaluation régionale menée par le bureau d'études TERITEO, il avait été souligné qu'il était important d'aborder un projet sous les deux angles animation et gestion, ces deux missions étant fortement liées. Ce fonctionnement permet aussi une bonne connaissance du programme, des dossiers et des porteurs de projets par les deux salariées et une réponse plus rapide. Le GAL Cévennes étant sous forme associative, cela implique un temps de travail

totalelement dédié à LEADER, ce qui n'est pas le cas de tous les GAL (où certains agents ont parfois en charge d'autres missions) mais aussi une partie du temps de travail consacré à la gestion associative (trésorerie, comptabilité, assemblées générale, conseil d'administration...).

Une équipe d'animation appréciée et une compétence reconnue : Une analyse des sondages RAMO fait ressortir en quoi l'équipe d'animation a aidé les porteurs de projet. Sur 49 réponses au sondage, 33 porteurs ont précisé l'aide reçue :



On observe que les attentes vis-à-vis de l'équipe d'animation en termes d'informations sur le programme LEADER, le montage du dossier, le remplissage des formulaires sont satisfaites.

Les GALs sont en demande de formation par la Région sur les autres aides possibles et une information régulière sur les changements qui sont opérés sur ces aides. Une meilleure connaissance permettrait de mieux répondre aux attentes.

L'aide au montage du modèle économique n'est pas apportée, mais cela est davantage le rôle des partenaires, notamment des chambres consulaires.

Des frais de fonctionnement raisonnables : Les frais de fonctionnement sont intégrés dans la maquette financière générale du programme et l'association GAL Cévennes sollicite chaque année, une subvention LEADER, au même titre que les autres porteurs de projets. Ces frais de fonctionnement interviennent sur les charges salariales et les frais de gestion (coûts indirects) à hauteur de 15% des frais salariaux (communication, téléphonie, déplacements, comptabilité...). **Les frais de fonctionnement ont représenté pour l'ensemble du programme une part financière de 14 à 18%** (selon si on compte un montant prévisionnel pour les années 2022 et 2023 non encore programmées) **de l'enveloppe totale du programme**, soit environ 550 000 € pour 3 106 408 € d'enveloppe totale. **Cette part dédiée au fonctionnement est très raisonnable, au regard du pourcentage maximum alloué possible qui est de 25%.**

L'aide LEADER est complétée par des aides de la Région Occitanie et des Départements. Certaines dépenses non éligibles au programme LEADER sont en effet assurées grâce aux participations financières des Départements du Gard et de l'Hérault. Le GAL Cévennes bénéficie également d'un soutien financier de la communauté d'Alès Agglomération pour ses bureaux ce qui allège l'enveloppe de fonctionnement de cette charge. Le GAL a fait le choix de réaliser ses évaluations à mi-parcours et finale en interne soit par l'accueil de stagiaires soit par un travail de l'équipe d'animation. Pour comparaison, une évaluation par un bureau d'étude se chiffre environ à 20 000 euros.

Pour réussir à assumer ses frais, malgré les délais de paiement importants de l'aide LEADER (près de 2 ans environ d'avance de trésorerie sont nécessaires), l'association a dû solliciter un prêt auprès de sa banque, la Caisse d'Epargne, prêt qui a été rendu possible par le soutien des Départements du Gard et de l'Hérault qui se sont portés caution.

Un fonctionnement quotidien bien organisé mais de possibles marges de manœuvre pour rentabiliser les tâches quotidiennes : Pour son travail quotidien l'équipe de gestion/animation utilise les logiciels bureautiques et des tableurs. On peut constater l'existence de plusieurs fichiers ayant chacun leur spécificité mais comportant de nombreuses données communes :

- Un fichier tableur de recensement des prises de contacts ;
- Un fichier tableur « Maquette » comportant 7 feuilles ;
- Deux fichiers tableur de suivi des cofinancements demandés par le CD30 et le CD34 ;
- Un fichier tableur demandé par les services instructeurs de la Région pour servir de base aux échanges lors du point mensuel qui est fait entre l'équipe du GAL et l'instructrice en Région.

Ces différents fichiers et feuilles ne sont pas connectés entre eux si bien qu'une donnée est enregistrée manuellement plusieurs fois. Cela peut être source d'erreur, augmente la charge mentale et de temps de saisie. Le suivi des dossiers (relance à faire, documents manquants) s'est fait sur la base de ces fichiers et, ponctuellement, sur la base de notes informatiques. Bien que le suivi des dossiers se soit fait sans problème, l'accès à l'information et la mise à jour de ces informations, notamment en cas de changement de personnel, est rendu compliquée par cette organisation. A cette fin, un fichier Excel de suivi des dossiers a été créé en fin de programme. Pour une centaine de dossiers suivis en plusieurs années, mettre en place une petite base de données ne semble pas nécessaire mais l'utilisation d'Excel pourrait être améliorée en utilisant des tableaux connectés.

De même, différents courriers sont édités manuellement par l'équipe tout au long de l'accompagnement d'un projet : Récépissé de dépôt ; Courrier d'accusé de réception de dossier complet ; Courrier avec avis d'opportunité ; Courrier avec avis de programmation ; Envoi des conventions et avenant parfois, auxquels s'ajoutent les courriers envoyés au service instructeur. Les courriers envoyés aux porteurs de projets sont des courriers types, la mise en place d'un remplissage automatique (publipostage) pourrait permettre un gain de temps et moins de charge mentale mais ce gain de temps serait surtout palpable s'il y avait de nombreux courriers à éditer en même temps, ce qui est rarement le cas.

La plupart des données nécessaires à l'évaluation (type de porteur de projet, localisation, cofinancements...) ont été répertoriées dans les différents fichiers Excel utilisés et ce, dès le début du programme. Cependant l'enregistrement des informations liées au type de dépenses (matériel/immatériel...) et aux réalisations et résultats (gain attractivité, vie économique, emplois, innovation...) n'ont pas été anticipées. Une réflexion avait été amorcée au niveau régional mais n'a pas été poursuivie.

6.3 CONSTRUCTION DES DOSSIERS ET GESTION

La nécessité de clarifier les règles de gestion en début de programme et de réaliser un guide à destination des GAL : De nombreuses informations quant à l'éligibilité des dossiers, notamment les lignes de partage LEADER/FEADER, doivent être recherchées par les animateurs-gestionnaires des GAL. Cela représente à la fois un temps de travail et un risque d'erreurs, il serait appréciable que l'autorité de gestion organise mieux l'information à ce sujet pour l'ensemble des GAL (réunions...). De cette façon plusieurs dossiers suivis par le GAL Cévennes ont d'abord été refusés puis acceptés, ou inversement, en lien avec ces lignes de partage car elles étaient mal définies et car elles ont évolué tout au long du programme.

Une logistique de travail avec l'autorité de gestion à simplifier : Une étude¹² sur l'efficacité et l'efficacité de LEADER menée entre 2020 et 2021 à l'échelle Européenne montre un déséquilibre entre la gestion de la charge administrative liée au montage et au suivi des dossiers et le temps disponible d'animation de terrain. Ce déséquilibre se retrouve dans toutes les évaluations. Pour le programme 2014-2022 les Régions sont devenues autorités de gestion (AG). Elles ont repris le logiciel de gestion, OSIRIS, utilisé par les précédents programmes FEADER. Un temps a été nécessaire pour la prise en main de ce logiciel qui donne parfois des résultats surprenants (quelques centimes de LEADER de moins que par un calcul classique ou nécessité de re-saisir tout un dossier s'il y a une erreur de saisie à la création d'individu). On peut noter que les animateurs/gestionnaires des GAL n'ont pas eu la possibilité de saisir des données comme c'était le cas pour le programme LEADER 2007-2013. En effet, les GAL n'ont qu'une possibilité de consultation en ligne, ce qui permet de faire un suivi sur l'instruction et le paiement des dossiers et d'avoir accès à certaines données chiffrées. Il y a donc du côté des GAL et des Régions redondance d'action puisque la même information (le nom d'un porteur de projet, l'intitulé de projet...) va être saisie par plusieurs personnes sur des fichiers distincts et non liés. Il y a également des fichiers Excel transmis par les Régions à compléter. Les données sont ensuite basculées sur le logiciel de gestion. Ces différentes manipulations multipliées par le nombre de GAL, de dossiers, de données par dossiers, de données à mettre à jour quand les dossiers évoluent dans le temps représentent une réelle perte de temps. **Si une même information ne pouvait être saisie qu'une fois et exploitable par chaque acteur (GAL – AG – ASP) de différentes façons, ce serait un gain de temps considérable.**

¹² Etude d'appui à l'évaluation de l'impact de LEADER pour un Développement Territorial Équilibré - Ecrit par CCRI, ADE S.A. and OIR Octobre 2021

Actuellement les Régions travaillent à un nouveau logiciel. On constate l'absence d'échange de l'AG avec les GAL pour construire cet outil. L'accès à la base de données des services instructeurs par les GAL pour préremplir des données paraîtrait tout à fait pertinent.

Depuis la période de confinement liée à la crise COVID 19, l'autorité de gestion a demandé à recevoir pour chaque dossier une version papier et une version numérique. Cette période de transition entre le papier et le numérique amène finalement à davantage de travail.

L'Europe attend que les dépenses envisagées par les porteurs soient raisonnables. L'AG, à cette fin, demande que pour chaque dépense, **deux devis comparatifs** soient donnés pour toute dépense supérieure à 1000 € HT et trois devis pour toute dépense supérieure à 90 000 € HT. Cette attente est légitime mais pour certains dossiers, elle peut être bloquante. En zone rurale, il peut n'y avoir qu'un prestataire pouvant répondre à l'offre ou pour certaines missions, il n'existe parfois qu'un seul prestataire possible (technique spécifique, matériel de pointe...). Il serait donc intéressant que ces « cas particuliers » soient définis. Avant le confinement, un atelier de travail avec l'AG avait été organisé sur les Opérations en Coûts Simplifiés. Cela peut se traduire par la mise en place de grilles tarifaires type (ex : un coût moyen par type de dépense est chiffré ; l'aide est ensuite attribuée en fonction de cette grille et non en fonction de devis). A ce jour, il n'y a pas eu de suite.



FOCUS sur le fonctionnement du GAL

- ✓ Une **consommation** de toute l'enveloppe ;
- ✓ Un **Comité de Programmation diversifié et équilibré** entre membres publics et privés
- ✓ **4 Comités de Programmation par an** en moyenne avec un taux de fréquentation relativement stable
- ✓ Un **quorum atteint**
- ✓ Une implication du **comité technique**
- ✓ La mise en place de **grilles de sélection** par fiche-action et d'un double passage en CP avec **avis d'opportunité**
- ✓ Un **accompagnement par le GAL apprécié**
- ✓ Une **équipe d'animation constante**
- ✓ Des **frais de fonctionnement** limité
- ✓ Une **souplesse de fonctionnement** et une activité dédiée à LEADER grâce au statut associatif

7. REPONSE A LA DEMARCHE LEADER ET DIFFICULTES RENCONTREES

Au regard des modalités de mise en œuvre du programme par le GAL Cévennes et son équipe d'animation, des projets réalisés, des résultats en termes de valeur ajoutée obtenus, nous pouvons conclure au respect des 7 principes du programme LEADER, à savoir :

- **Partenariat publics / privés** avec un équilibre publics/ privés aussi bien au niveau des porteurs accompagnés qu'au niveau de la composition du comité de programmation ;
- **Mise en réseau** avec l'implication du comité technique, la communication faite par le GAL et les nombreux partenariats créés à l'initiative des porteurs de projets ;
- **Stratégie ascendante** avec une implication du comité technique et du comité de programmation dans la sélection des projets grâce à l'avis d'opportunité et les grilles de notation ;
- **Intégration multisectorielle** avec la diversité des projets accompagnés, de la création d'entreprise alimentaire ou informatique, aux prestations sportives, au tourisme, à l'accompagnement de filières agricoles, à des événements culturels liés à la musique...
- **Innovation** avec de nouvelles techniques de travail (machine moderne de travail du bois par exemple), d'organisation (coworking, travail collaboratif), la recherche de valorisation nouvelle de ressources locales (cosmétiques à base de châtaignes, gemmage du pin...) ;
- **Coopération** avec trois projets de coopération accompagnés ;
- **Approche territoriale** avec une stratégie qui s'est basée sur les spécificités des Cévennes et qui a cherché à répondre au mieux aux besoins de la population et des acteurs.

Mais :

- Concernant la démarche ascendante, la mise en place de réunions de travail plus fréquentes par l'AG avec concertations horizontales, permettrait de répondre davantage aux attentes de l'Europe par la co-construction du programme. Des mesures peuvent en effet être déconnectées des contextes territoriaux et peuvent être ressenties comme descendantes.
- Concernant la coopération, on peut souligner que le montage des dossiers se heurte à plusieurs difficultés, pour exemple :
 - Le fait de trouver un objectif commun avec des partenaires ayant les mêmes besoins et étant au même état d'avancement vis-à-vis du sujet en question ;
 - Des structures ressources différentes d'un pays à l'autre (il n'existe pas forcément d'équivalent à une chambre d'agriculture dans les autres pays) ;
 - Anticiper des rencontres et des frais de déplacement sans connaître au préalable le nombre de participants réel et les dates (qui peuvent influencer les tarifs !) ;
 - Une convention de partenariat avec de nombreux signataires (autour d'une dizaine) ;
 - La barrière de la langue pour des projets avec des pays étrangers.
- L'innovation est un terme finalement difficile à définir. Qu'est-ce qui relève de l'innovation ? Pour exemple, dans la conjoncture actuelle, faire de la transformation alimentaire avec des savoir-faire traditionnels et des ingrédients locaux peut être qualifié d'innovant.

Les FOCUS faits à chaque fin de chapitre du présent document ont davantage porté sur les « plus » de la gestion du programme. Nous dressons maintenant un **bilan des difficultés** à plusieurs niveaux :

FOCUS sur les points faibles :

Pour les porteurs de projets

- ? **Accès à la trésorerie** : cela concerne en priorité les porteurs privés mais aussi les communes qui peuvent rencontrer des difficultés de gestion du budget ;
- ? Difficultés à obtenir un **cofinancement** ;
- ? **Complexité des dossiers avec délais de réponse longs** ;
- ? **Marge de manœuvre faible** une fois le dossier programmé ;
- ? Obligation de **2 devis comparatifs parfois limitante**
- ? Impossibilité ou grande complexité à présenter **des dépenses pour du matériel d'occasion**
- ? **Incertitude dans le maintien des projets dans la durée**
- ? **Manque de communication** auprès du public des aides reçues

Pour le GAL Cévennes

- ? **Passage en CP à rendre plus convivial** pour les porteurs de projet ;
- ? **Relances** nécessaires pour réussir à obtenir le **quorum** lors des CP et assurer la présence des membres privés ;
- ? **Méthode de travail à optimiser avec des fichiers connectés** ;
- ? **Difficulté d'attribution de note sur certains critères** dans la sélection des dossiers (de transition écologique ou de lien social par exemple)

Pour l'AG (Région Occitanie) :

- ? Carences de **concertations horizontales** avec les GALs
- ? Manque de **formations** et d'un **guide de gestion** dès le début du programme
- ? Manque de définition écrite des **lignes de partage FEADER / LEADER**
- ? Blocages possibles du logiciel de gestion **OSIRIS** et absence de délégation de saisie au GAL
- ? Complexité des **règles de gestion qui évoluent** parfois
- ? **Absence de cofinancement dédié aux actions LEADER** (coopération...)
- ? **Manque d'outil d'évaluation type** : critères définis au démarrage du programme
- ? **Absence de réseau rural régional** : non activé en 2014-2022

8. PRECONISATION POUR LE FUTUR PROGRAMME LEADER 2023-2027

Afin d'améliorer encore la mise en œuvre du programme LEADER, le GAL Cévennes souhaite approfondir les fonctionnements suivants :

- 1) **Sélection des dossiers** : Il y a une volonté d'améliorer le **système de notation** actuel avec l'intégration de notes plus intermédiaires, comme souhaité par les membres du comité de programmation, et de mieux intégrer les notions de **transition écologique et d'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**. Il sera question d'amender la liste des critères, de réfléchir à un système de points et d'écrire un guide d'aide à la décision à destination du CT et du CP. Ce travail se fera en concertation avec les deux comités.
- 2) **Comité de programmation** : Il y a le souhait de **dynamiser la vie du comité de programmation** et de rendre le **passage en comité de programmation plus convivial**.
Pour que les membres du comité se connaissent mieux, un trombinoscope pourra être fait, davantage d'invitations aux visites sur place pourront être proposées et des visites de projets pourront être organisées lors des comités de programmation. Des moments de formation des membres du comité pourront également être proposés.
Des porteurs de projets ont pu exprimer que la présentation devant le comité pouvait être impressionnante, ce qui peut être accentué par l'agencement de la salle utilisée, et impersonnelle, car les porteurs ne sont pas informés des membres présents. La présence effective des membres du comité est connue en dernière minute, ce qui ne facilite pas cette communication. Pour autant, un travail peut être mené sur la façon d'agencer la salle et sur un système permettant d'informer les porteurs sur les membres présents.
Le GAL avait organisé un **comité des bénéficiaires finaux** avec des rencontres conviviales. Les mesures sanitaires n'ont pas permis de poursuivre cette initiative. Il y a volonté de le remettre en place.
- 3) **Evaluation continue et compilation des données** : En lien avec les grilles de sélection et les fiches actions, **davantage d'indicateurs de résultats** pourront être définis au début du programme ainsi qu'une méthode d'enregistrement de ces données. Une des difficultés est de pouvoir mesurer les résultats avec pertinence puisque l'évaluation se fait en toute fin de programme. L'idéal serait une évaluation à N+1 et N+5 après paiement. Le GAL Cévennes a établi un **rapport d'activité** que chaque porteur complète au moment de la demande de paiement. **Une annexe pourrait venir compléter ce rapport et être envoyée à N+1.**
- 4) **Plan de communication** : Définir un plan de communication au début programme avec le public cible visé en s'informant des modalités de communication actuelles. Réorganiser **des visites de projets ouvertes au public**, comme cela avait été fait à l'occasion du Joli Mois de l'Europe. Une des difficultés est qu'en début de programme il y a peu de contenu sur lequel communiquer car les projets démarrent et qu'en fin de programme il y a beaucoup de contenu mais peu de temps disponible pour l'équipe d'animation puisque les programmes LEADER s'enchaînent.

ANNEXES

Bilan des indicateurs d'action :

LEADER 2014-2022 - bilan des réalisations dossiers programmés												
N° FA	FA	ACTIONS	NOMBRE DE DOSSIERS PROGRAMMES			MONTANT AIDES LEADER			INDICATEURS DES FA	PREVISION NEL	RESULTATS MARS 2022	OBSERVATIONS
1	Développement touristique	FA1 ACTION 1 : valorisation patrimoine naturel, culturel et historique du territoire	27			592 227 €			Nombre de dossiers programmés	15	39	rallonge de 2 ans, mais en proportion, résultats supérieurs
									Nombre de dossiers soutenus	2		
		FA1 ACTION 2 : soutien à la création et au développement de structures d'accueil touristique	12	39	39%	222 194 €	814 421 €	30%	Nombre d'emplois créés ou soutenus	7	15	
									Augmentation du taux de fréquentation touristique	plus 2 %	5 dossiers	Pas de chiffre sur le taux de fréquentation mais 5 dossiers qui ont observé une augmentation de la fréquentation
2	Maintien et diversification des activités agricoles et forestières	FA2 ACTION 1 : soutien au développement et au maintien des activités agricoles, à la promotion des filières et circuits-courts	8			256 666 €			Nombre de dossiers programmés	8	11	
									Nombre de démarches collectives accompagnées	4	6	
		FA2 ACTION 2 : soutien aux démarches collectives et investissements liés à la valorisation des ressources forestières	3	11	11%	56 340 €	313 007 €	12%	Taux de croissance des entreprises (CA)	entre 0 et 5 %	2 dossiers	2 dossiers ont observé une augmentation du CA, dont un porteur CA doublé en 3 ans
3	Soutien aux entreprises	FA3 ACTION 1 : soutien au développement, à la transmission reprise et à la création d'entreprises liées	22			610 091 €			Nombre de dossiers programmés	10	22	
									Nombre d'actions de formation soutenues	2	0	
		FA3 ACTION 2 : soutien à l'entrepreneuriat (communication, événementiel)	0	22	22%	0 €	610 091 €	23%	Nombre d'entreprises créées ou développées	5	19	dont 6 créées
		FA3 ACTION 3 : formations, transferts de compétence et de maîtrise professionnelle liées aux ressources locales et savoir-faire traditionnels	0			0 €			Nombre d'ETP créés ou soutenus	6	22	
4	Service de proximité	FA4 ACTION 1 : Etude, actions de mise en réseau, de mutualisation et / ou d'expérimentation de	15			343 266 €			Nombre de dossiers programmés	8	21	
									Nombre d'études réalisées	4	3	3 "Plan global de mobilité"
		FA4 ACTION 2 : Soutien à l'implantation de service de proximité en lien avec l'économie présente	4	21	21%	142 448 €	507 935 €	19%	Nombre d'événements soutenus	3	2	
									Nombre de service de proximité implantés en lien avec l'économie présente	4	4	
5	Coopération	FA4 ACTION 3 : organisation d'événements culturels structurants (dans le cadre d'un aide au démarrage)	2			22 219 €			Nombre d'ETP créés ou maintenus	4	7	
		FA5 : Action de coopération	2	2	2%	32 401 €		1%	Nombre de dossiers programmés	2	2	
									Montant moyen de subvention attribué par dossier	16 250 €	16 200,50	
6	Fonctionnement								Montant moyen de dépense publique par dossier (LEADER + cofin)	20 312 €	20 250 €	que de l'autofinancement appelant du LEADER
		FA 6: Animation	6			430 034 €		16%	Nombre de dossiers programmés	5	6	plus 2022 et 2023 non encore programmés
									Montant moyen de subvention attribué par dossier	82 500 €	71 672 €	(sans les 2 à venir ; sinon 69 681 €)
									Montant moyen de dépense publique par dossier	103 125 €	94 369 €	
									Nombre d'ETP créés ou maintenus	2	2	0

Liste complète des projets programmés en mars 2022 :

FA	INTITULE PROJET	NOM PORTEUR PROJET	STATUT	TYPE Dépenses	MONTANT LEADER	RAYONNEMENT PROJET	DUREE PROJET	GAIN ATTRACTIVITE	INNOVATION	EMPLOIS	GAINS ECONOMIQUE	TRANSITION ECOLOGIQUE
FA1	Installation d'une chaufferie automatisée aux granulés de bois	Anne Chartreux	Pr	Ma	7 579,48 €	France	Courts / longs termes	Montée en gamme hébergement touristique/labellisation				Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique Utilisation ou valorisation ressources renouvelables
FA1	Développer offre touristique gîte La Peyrarié	Anne Monin	Pr	Mix	12 000,00 €	France	Courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Montée en gamme hébergement touristique/labellisation Service /formation	Nouveaux partenariats	Emploi maintenu	Augmentation de la fréquentation Augmentation du CA plus 15% en 2 ans	Travail en circuit-court Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche, chaux, bois...) Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique
FA1	Développement infrastructures d'accueil	Association les Lendemain	Pr	Ma	18 063,70 €	France	courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Tiers lieu : coworking, jardins partagés	Nouveau fonctionnement organisationnel			Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche) Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique
FA1	Rénovation auberge Beauséjour	Auberge Beauséjour	Pr	Ma	20 000,00 €	France	courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Montée en gamme hébergement touristique/labellisation		Emploi créé	Augmentation du CA Augmentation de la fréquentation	Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique Travail en circuit-court
FA1	Cabane d'observation Mas Favières	Brigitte et Michel Charles	Pr	Ma	12 000,00 €	France	courts / longs termes	Montée en gamme hébergement touristique/labellisation Activité culturelle / loisir / sportive				Sensibilisation à l'environnement Utilisation ou valorisation ressources renouvelables

FA1	Création de la maison de la figue et mise en valeur du verger conservatoire du figuier	CA Alès Agglomération	Pu	Mix	63 857,97 €	GAL / Gard	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats			Travail en circuit-court
FA1	Création du réseau d'itinéraire de randonnée et d'activités de pleine nature sur 11 communes rurales d'Alès Agglo	CA Alès Agglomération	Pu	Mix	18 707,96 €	CC	courts / longs termes	Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats	Emploi maintenu		Sensibilisation à l'environnement Mobilité douce
FA1	Développement capacité d'accueil au Mas Ribard	Catherine Martin	Pr	Mix	4 000,00 €	France	courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Montée en gamme hébergement touristique/labellisation		Emploi maintenu	Augmentation de la fréquentation Augmentation du CA	Travail en circuit-court Sensibilisation à l'environnement
FA1	Film Promotion 3D Gorges Hérault	CC Cévennes Gangeoises Suménoises	Pu	Mix	14 132,22 €	CC	courts / longs termes	Service /formation Activité culturelle / loisir / sportive	Outils numérique			
FA1	Accompagnement pour le développement d'un circuit agritouristique	CC Cèze Cévennes	Pu	Mix	10 669,08 €	CC	courts / longs termes	Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats	Emploi maintenu		Sensibilisation à l'environnement Mobilité douce
FA1	Restructuration du réseau local des espaces, sites et itinéraires des Hautes-Cévennes	CC Hautes Cévennes depuis 01/01/2017 CA Alès Agglo	Pu	Im	11 849,95 €	CC	Ponctuel	Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats			Mobilité douce Sensibilisation l'environnement
FA1	Restauration de la lavagne de Homs	CC Pays Viganais	Pu	Mix	10 000,00 €	commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche) Maîtrise de la ressource en eau / biodiversité/valorisation terres arables Sensibilisation à l'environnement
FA1	Boucles Cyclotouristiques	CC Piémont Cévenol	Pu	Im	11 500,00 €	CC	courts / longs termes	Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				Mobilité douce

FA1	Sentiers d'interprétation "Carré de soie"	CC Piémont Cévenol	Pu	Mix	25 550,68 €	CC	courts / longs termes	Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				
FA1	Développement d'activités de pleine nature sur la CC Piémont Cévenol	CC Piémont Cévenol	Pu	Mix	23 250,00 €	CC	courts / longs termes	Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				Sensibilisation à l'environnement Mobilité douce
FA1	Restauration de la chapelle du Mont Bouquet	Commune Brouzet-lès-Alès	Pu	Ma	10 000,00 €	commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA1	Réhabilitation pont Romain	Commune des Plans	Pu	Mix	8 720,00 €	Commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA1	Réhabilitation d'une passerelle en bois	Commune Dourbies	Pu	Ma	9 090,00 €	Commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive	Nouvelle technique de travail		Augmentation de la fréquentation	Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche) Utilisation ou valorisation de ressources locales Valorisation ressources renouvelables
FA1	Restauration du petit patrimoine bâti dans le cadre d'un circuit touristique	Commune Liouc	Pu	Ma	5 118,68 €	Commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA1	Restauration des calades en granit du chemin de l'oignon	Commune Mandagout	Pu	Ma	8 980,00 €	Commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA1	Restauration de capitelles et mazet	Commune Rochegude	Pu	Mix	9 799,47 €	Commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive			Augmentation de la fréquentation	Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)

FA1	Chemin des Croix	Commune St-Bauzille-de-Putois	Pu	Mix	6 805,76 €	commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				
FA1	Sentier patrimonial	Commune St-Sébastien d'Aigrefeuille	Pu	Mix	10 000,00 €	commune	courts / longs termes	Création de sentiers/valorisation sentiers Restauration petit patrimoine bâti Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche) Sensibilisation l'environnement
FA1	Centre d'interprétation	Commune Sumène	Pu	Mix	64 000,00 €	GAL / Gard	courts / longs termes	Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive	Outils numérique Nouveaux partenariats			Sensibilisation à l'environnement Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche, chaux, bois...)
FA1	Restauration Notre Dame du Bonheur - Val d'Aigoual	Commune Valleraugue	Pu	Mix	10 000,00 €	CC	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA1	Au fil de l'eau : découverte de l'ancienne alimentation en eau potable de Vézénobres	Commune Vézénobres	Pu	Mix	10 000,00 €	Commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Création de sentiers/valorisation de sentiers Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA1	Aménagement cabane camping Moulin de Luech	EURL Atypiques Cévennes	Pr	Ma	20 000,00 €	France	courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Montée en gamme hébergement touristique/labellisation	Emploi créé Emploi maintenu	Meilleure répartition de l'activité sur l'année Augmentation de la fréquentation		Utilisation ou valorisation ressources renouvelables Travail en circuit-court Sensibilisation à l'environnement
FA1	Restauration moulin à vent	Michel BENOIT DE COIGNAC	Pr	Ma	6 598,00 €	Commune	courts / longs termes	Restauration petit patrimoine bâti Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA1	Création Sentier pour tous à Puechagut	ONF	Pu	Mix	63 221,60 €	CC	courts / longs termes	Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveau fonctionnement organisationnel Nouveaux partenariats			Utilisation ou valorisation ressources renouvelables Sensibilisation l'environnement

FA1	Aménagement exposition maison tourisme Génolhac	Parc National des Cévennes	Pu	Ma	35 616,24 €	GAL / Gard	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive				Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA1	Mise en valeur du camping	SARL le Mouretou	Pr	Mix	14 800,72 €	France	courts / longs termes	Montée en gamme hébergement touristique/labellisation			Augmentation du CA Meilleure répartition de l'activité sur l'année	Travail en circuit-court Sensibilisation l'environnement
FA1	Agrandissement Dinopedia parc	SARL O10COM	Pr	Ma	64 000,00 €	France	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats			Sensibilisation à l'environnement
FA1	Mas Rouveyrac à Cros (rénovation)	SAS conseil sauvage - A Sauvage	Pr	Ma	20 000,00 €	France	courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Montée en gamme hébergement touristique/labellisation	Nouveaux partenariats			Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique Sensibilisation l'environnement Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche, chaux, bois...)
FA1	Reprise Camping Génolhac	SAS tourisme pont du Mas - M. Houvet	Pr	Mix	20 000,00 €	France	courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Montée en gamme hébergement touristique/labellisation			Meilleure répartition de l'activité sur l'année	Utilisation ou valorisation ressources renouvelables
FA1	Tiny House à Alzon	SAS Village nomade - Mme Aberlenc	Pr	Ma	20 000,00 €	France	courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Montée en gamme hébergement touristique/labellisation	Nouveaux partenariats	Emploi créé	Meilleure répartition de l'activité sur l'année Augmentation de la fréquentation plus 160 nuitées	Utilisation ou valorisation ressources renouvelables Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique Sensibilisation à l'environnement

FA1	Aménagement pour réouverture de La Coconnière	SASU La coconnière de Valleraugues	Pr	Ma	8 691,32 €	France	courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Montée en gamme hébergement touristique/labelisation		Emploi créé	Augmentation du CA Augmentation de la fréquentation	Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique Travail en circuit-court
FA1	APN Aménagement itinéraire multipratique	Syndicat mixte d'aménagement Mont Lozère	Pu	Im	33 558,40 €	CC	courts / longs termes	Création de sentiers/valorisation sentiers Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats			Sensibilisation à l'environnement Mobilité douce
FA1	Nouveaux outils numériques CIT (Centre interprétation)	Syndicat mixte Hautes Vallées cévenoles	Pu	Mix	35 120,64 €	GAL / Gard	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive	Outils numérique	Emploi maintenu	Augmentation de la fréquentation	Sensibilisation à l'environnement
FA1	Stratégie visibilité numérique - site internet commun	Syndicat mixte pays Aigoual Cévennes Vidourle	Pu	Im	17 195,48 €	GAL / Gard	courts / longs termes		Nouveaux partenariats Outils numérique		Meilleure visibilité de la structure Augmentation de la fréquentation	
FA2	Echappées vigneronnes	Association Gard Tourisme	Pr	Im	25 890,10 €	GAL / Gard	Ponctuel	Activité culturelle / loisir / sportive Service /formation	Nouveaux partenariats			Travail en circuit-court
FA2	Elaboration stratégie de communication	Association porcs plein air des Cévennes	Pr	Mix	12 000,00 €	France	courts / longs termes		Nouveaux partenariats Nouveau fonctionnement organisationnel	Emploi maintenu	Augmentation de la fréquentation Meilleure visibilité de la structure 0,25	Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Travail en circuit-court Utilisation ou valorisation de ressources locales
FA2	Agritour Cèze Cévennes	CC Cèze Cévennes	Pu	Im	7 123,48 €	CC	Ponctuel	Activité culturelle / loisir / sportive				Travail en circuit-court Sensibilisation à l'environnement Mobilité douce
FA2	Salon du bois - concours	CC Pays Viganais	Pu	Im	5 000,00 €	CC	Ponctuel	Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats Valorisation nouvelle de ressources locales			Utilisation ou valorisation ressources renouvelables Gestion/valorisation des déchets (organiques, de transformation)

FA2	Extension de la conserverie	Commune de Rogues	Pu	Ma	45 828,12 €	GAL / Gard	courts / longs termes	Service /formation	Nouveau fonctionnement organisationnel	Emploi créé Emploi maintenu	Augmentation de la fréquentation Augmentation du CA CA triplé en 3 ans	Travail en circuit-court Gestion/valorisation des déchets (organiques, de transformation) Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Utilisation ou valorisation de ressources locales
FA2	Agri-eco-tourisme en Cévennes	FD CIVAM du Gard	Pr	Im	35 035,08 €	GAL / Gard	Ponctuel	Création de parcours touristique Service /formation	Nouveaux partenariats			Sensibilisation à l'environnement Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Mobilité douce
FA2	Mobilisation des propriétaires - Espace test	Groupement de développement forestiers gardois	Pr	Im	37 532,40 €	GAL / Gard	Ponctuel	Service /formation	Nouveaux partenariats			Utilisation ou valorisation ressources renouvelables Sensibilisation à l'environnement Maîtrise de la ressource en eau / biodiversité/valorisation terres arables
FA2	Agrandissement boutique Terres d'Aigoual	Parc National des Cévennes	Pu	Mix	80 000,00 €	GAL / Gard	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar	Nouveaux partenariats	Emploi maintenu	Augmentation de la fréquentation Meilleure visibilité de la structure	Travail en circuit-court Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Utilisation ou valorisation de ressources locales
FA2	Aménagement extérieur Cave de Tornac	SCA les vignerons de Tornac	Pr	Ma	23 778,04 €	Commune	courts / longs termes	Service /formation		Emploi maintenu	Augmentation du CA Meilleure visibilité de la structure	Maîtrise de la ressource en eau / biodiversité/valorisation terres arables Utilisation ou valorisation de ressources locales Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Travail en circuit-court

FA2	Réalisation outil d'animation touristique- Mas des justes	SCIC sur le chemin des Cévennes	Pr	Mix	27 012,00 €	Commune	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive	Outils numérique			Sensibilisation à l'environnement Labellisation bio ou pratiques agroécologiques
FA2	Etude économique sur le gemmage	Syndicat mixte Pays Cévennes	Pu	Im	13 808,00 €	GAL / Gard	Ponctuel		Valorisation nouvelle de ressources locales Nouveaux partenariats			Utilisation ou valorisation ressources renouvelables Utilisation ou valorisation de ressources locales Labellisation bio ou pratiques agroécologiques
FA3	Achat broyeur	Association Jardins du Galeizon	Pr	Ma	12 670,00 €	CC	courts / longs termes	Service /formation	Nouveaux partenariats Nouvelle technique de travail	Emploi créé Emploi maintenu		Gestion/valorisation des déchets Sensibilisation à l'environnement Maîtrise de la ressource en eau / biodiversité/valorisation terres arables
FA3	Lancement d'une activité de VTT à assistance électrique sur le territoire des Cévennes	Association Sentiers Vagabonds	Pr	Mix	13 200,00 €	CC	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive Lien sociale: écoles, maison retraite...associations	Nouveaux partenariats Equipement électriques			Sensibilisation à l'environnement Mobilité douce
FA3	Boucherie L'Os à la bouch' - A. PELLET	Boucherie Pellet	Pr	Ma	10 578,60 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar				Travail en circuit-court
FA3	Atelier transformation Chocobio à Anduze	Corinne MAEGHT	Pr	Mix	14 484,68 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar Service /formation	Nouveau fonctionnement organisationnel	Emploi maintenu	Augmentation du CA 0,45	Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Travail en circuit-court
FA3	Reprise boulangerie multi services à Lanuéjols	EURL boulangerie du Causse noir	Pr	Ma	12 326,40 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar		Emploi maintenu		Travail en circuit-court

FA3	Développement des petites fournées - Saumane	HEGO Etienne	Pr	Ma	12 000,00 €	CC	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar	Nouveau fonctionnement organisationnel			Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Utilisation ou valorisation de ressources locales Sensibilisation à l'environnement
FA3	Aire de jeux à la Bambouseraie	La Bambouseraie	Pr	Ma	63 177,64 €	France	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive			Meilleure répartition de l'activité sur l'année	Utilisation ou valorisation ressources renouvelables Sensibilisation à l'environnement
FA3	Création d'une boulangerie à Notre-Dame	Marlen Nagy	Pr	Ma	12 000,00 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar Lien social: écoles, maison retraite...associations		Emploi créé	Augmentation du CA Augmentation de la fréquentation	Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Travail en circuit-court Valorisation ressources renouvelables Utilisation ou valorisation de ressources locales
FA3	Achat trottinettes pour balades accompagnées	Philippe PEREZ - Trott'in Gard	Pr	Ma	7 374,40 €	GAL / Gard	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive	Equipement électriques Nouveaux partenariats	Emploi maintenu	Augmentation de la fréquentation Augmentation du CA Meilleure visibilité de la structure ne peut donner de chiffres	Sensibilisation à l'environnement Mobilité douce
FA3	Création boulangerie	Romain GLEYZON	Pr	Ma	29 374,28 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar		Emploi créé	Augmentation du CA Augmentation de la fréquentation plus 30% de CA	Utilisation ou valorisation de ressources locales

FA3	Aquaforest - toboggan	SARL Fun loisir Aventures	Pr	Ma	64 000,00 €	France	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive			Meilleure visibilité de la structure	Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique Sensibilisation à l'environnement
FA3	Création entreprise informatique	SARL Ordidoc	Pr	Mix	17 551,52 €	CC	courts / longs termes	Service /formation	Nouvelle technique de travail Nouveaux partenariats	Emploi créé	Augmentation du CA Augmentation de la fréquentation plus 50% de CA en 3 ans	Recyclage-valorisation d'équipement
FA3	Aménagement menuiserie Openwood	SARL Pesin	Pr	Mix	31 613,33 €	France	courts / longs termes	Service /formation	Nouveau fonctionnement organisationnel Nouveaux partenariats	Emploi maintenu	Augmentation du CA Meilleure visibilité de la structure 0,15	Utilisation ou valorisation de ressources locales Utilisation ou valorisation ressources renouvelables Travail en circuit-court
FA3	Achat machine à commande numérique	SARL Salery	Pr	Mix	35 116,36 €	CC	courts / longs termes	Service /formation	Nouvelle technique de travail Outils numérique	Emploi créé	Augmentation du CA plus 50% en 4 ans	Utilisation ou valorisation ressources renouvelables Gestion/valorisation des déchets (organiques, de transformation)
FA3	Développement atelier agroalimentaire	SAS Biscuits de Mumu	Pr	Ma	18 374,12 €	CC	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar				Travail en circuit-court
FA3	Aménagement atelier train à vapeur	SAS CITEV	Pr	Mix	27 995,16 €	France	courts / longs termes	Service /formation Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats	Emploi créé		
FA3	Huiles essentielles écoresponsables	SAS GAROMA	Pr	Ma	21 682,64 €	CC	courts / longs termes	Service /formation	Nouveau fonctionnement organisationnel			Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Utilisation ou valorisation de ressources locales Sensibilisation à l'environnement

FA3	Valorisation de châtaigne en cosmétiques	SAS L'accent	Pr	Mix	26 611,75 €	France	courts / longs termes		Valorisation nouvelle de ressources locales Nouveaux partenariats			Utilisation ou valorisation de ressources locales Travail en circuit-court
FA3	Reprise et développement Les halles bio	SAS Les Halles bio	Pr	Im	42 000,00 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar	Nouveaux partenariats	Emploi créé Emploi maintenu	Augmentation du CA	Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Travail en circuit-court
FA3	Création boucherie Méjannes-le-Clap	SASU Boucherie du Clap	Pr	Ma	20 000,00 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar	Nouveaux partenariats	Emploi créé	Augmentation du CA	Travail en circuit-court
FA3	Equipements cuisine	SCIC De la terre à l'assiette	Pr	Ma	48 445,48 €	CC	courts / longs termes	Restauration collective	Nouveaux partenariats			Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Travail en circuit-court Gestion/valorisation des déchets (organiques, de transformation)
FA3	Achat pelle-araignée	TPA Werry	Pr	Ma	64 000,00 €	CC	courts / longs termes	Service /formation	Nouvelle technique de travail	Emploi maintenu	Augmentation du CA	Maîtrise de la ressource en eau / biodiversité/valorisation terres arables
FA4	Prestation artistique : nos paysages grands ouverts	Association de gestion du Cratère	Pr	Im	15 017,60 €	CC	Ponctuel	Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats	Emploi maintenu		
FA4	Création d'un espace de Coworking et coliving	Association L'abreuvoir général	Pr	Mix	12 000,00 €	France	courts / longs termes	Nouvel hébergement touristique Tiers lieu : coworking, jardins partagés	Nouveau fonctionnement organisationnel Nouveaux partenariats			Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique
FA4	Démarrage activité de réemploi (recyclerie vélo/meuble)	Association Pays Cévenol	Pr	Mix	35 552,36 €	CC	courts / longs termes	Service /formation	Nouveaux partenariats Nouveau fonctionnement organisationnel	Emploi créé Emploi maintenu		Recyclage-valorisation d'équipement Mobilité douce

FA4	Aménagement espace artistique Filature du Mazel	CC Causses Aigoual Cévennes	Pu	Mix	63 996,96 €	GAL / Gard	courts / longs termes	Service /formation Tiers lieu : coworking, jardins partagés	Nouveau fonctionnement organisationnel Nouveaux partenariats			Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA4	Plan global de déplacement	CC Cévennes Gangeoises Suménoises	Pu	Im	8 902,50 €	CC	Ponctuel	Plan de mobilité/déplacement	Nouveau fonctionnement organisationnel			Mobilité douce
FA4	Plan de mobilités	CC Cèze Cévennes	Pu	Im	22 100,00 €	CC	Ponctuel	Plan de mobilité/déplacement	Nouveau fonctionnement organisationnel			Mobilité douce
FA4	Espace de Coworking	CC Pays Viganais	Pu	Ma	8 961,20 €	CC	courts / longs termes	Tiers lieu : coworking, jardins partagés	Nouveau fonctionnement organisationnel			
FA4	Orchestre à l'école - achat instruments	CC Pays Viganais	Pu	Ma	33 673,47 €	CC	courts / longs termes	Activité culturelle / loisir / sportive Lien social: écoles, maison retraite...associations	Nouveau fonctionnement organisationnel	Emploi maintenu		
FA4	Plan global de déplacement	CC Piémont Cévenol	Pu	Im	5 400,00 €	CC	Ponctuel	Plan de mobilité/déplacement	Outils numérique	Emploi créé		Mobilité douce
FA4	Auteur Haut parleur - résidence écriture	Cie 1057 roses	Pr	Mix	9 431,47 €	CC	Ponctuel	Activité culturelle / loisir / sportive Lien social: écoles, maison retraite...associations	Nouveaux partenariats	Emploi maintenu		
FA4	Equipement cuisine	Commune Lanuéjols	Pu	Mix	52 104,17 €	CC	courts / longs termes	Restauration collective	Nouveau fonctionnement organisationnel	Emploi créé	Augmentation de la fréquentation	Travail en circuit-court Gestion/valorisation des déchets (organiques, de transformation)
FA4	Réaménagement de la Cure en lieu culturel	Commune Lasalle	Pu	Mix	64 000,00 €	GAL / Gard	courts / longs termes	Service /formation Lien social: écoles, maison retraite...associations	Nouveaux partenariats			Rénovation bâtiment écologique / restauration traditionnelle (pierre sèche)
FA4	Rénovation du commerce multiservices de Mandagout	Commune Mandagout	Pu	Ma	14 574,40 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar				Travail en circuit-court

FA4	Jardins collectifs	Commune Quissac	Pu	Ma	20 870,92 €	Commune	courts / longs termes	Tiers lieu : coworking, jardins partagés Lien social: écoles, maison retraite...associations				Sensibilisation à l'environnement Maîtrise de la ressource en eau / biodiversité/valorisation terres arables Labellisation bio ou pratiques agroécologiques Economie d'énergie/gestion écologique du site/équipement avec critères écologique
FA4	Jardins partagés	Commune St Julien les Rosiers	Pu	Mix	25 345,16 €	Commune	courts / longs termes	Tiers lieu : coworking, jardins partagés Lien social: écoles, maison retraite...associations				Sensibilisation à l'environnement Maîtrise de la ressource en eau / biodiversité/valorisation terres arables Labellisation bio ou pratiques agroécologiques
FA4	Aménagement terrasse du PMS	Commune St Seb. Aigrefeuille	Pu	Mix	11 770,36 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar Lien social: écoles, maison retraite...associations	Nouveau fonctionnement organisationnel Nouveaux partenariats		Augmentation de la fréquentation Meilleure répartition de l'activité sur l'année Meilleure visibilité de la structure	Travail en circuit-court
FA4	Jardins partagés	Commune St Victor de Malcap	Pu	Mix	22 026,97 €	Commune	courts / longs termes	Tiers lieu : coworking, jardins partagés Lien social: écoles, maison retraite...associations	Nouveau fonctionnement organisationnel			Sensibilisation à l'environnement Maîtrise de la ressource en eau / biodiversité/valorisation terres arables Labellisation bio ou pratiques agroécologiques
FA4	Création PMS	Commune St-Théodorit	Pu	Mix	64 000,00 €	Commune	courts / longs termes	Commerces de proximité/restauration/bar		Emploi créé		

FA4	Jardins communaux	Commune Trèves	Pu	Mix	6 592,88 €	Commune	courts / longs termes	Tiers lieu : coworking, jardins partagés	Nouveaux partenariats			Sensibilisation à l'environnement Maîtrise de la ressource en eau / biodiversité/valorisation terres arables Labellisation bio ou pratiques agroécologiques
FA4	A quoi tu-rêves ?	Eurek'art	Pr	Mix	12 787,92 €	CC	Ponctuel	Activité culturelle / loisir / sportive Lien social: écoles, maison retraite...associations	Nouveaux partenariats	Emploi maintenu		
FA4	Equipement cuisine à Quissac	SIRP Coutach	Pr	Ma	36 873,04 €	CC	courts / longs termes	Restauration collective	Nouveaux partenariats			Travail en circuit-court Utilisation ou valorisation de ressources locales Sensibilisation à l'environnement
FA5	Coopération élevage pastoral / mise en valeur ressources naturelles	Chambre régionale d'agriculture	Pu	Im	11 287,52 €	Europe	Ponctuel	Service /formation	Valorisation nouvelle de ressources locales Nouveau fonctionnement organisationnel Nouveaux partenariats			Sensibilisation à l'environnement
FA5	Coopération RICE - ciel étoilé	Parc National des Cévennes	Pu	Mix	21 113,51 €	France	Ponctuel	Activité culturelle / loisir / sportive	Nouveaux partenariats			Sensibilisation à l'environnement Utilisation ou valorisation ressources renouvelables

Synthèse sur la modification des fiches actions au cours du programme :

FICHE ACTION	NOMBRE DE MODIFICATIONS	MODIFICATIONS MAJEURES
FA 1 : Développement touristique	5 fois	- Plafonnement de l'aide à 80 000€ puis à 64 000€ ; - Ajout de l'achat d'œuvres artistiques ; - Modification des conditions d'admissibilité pour l'action 3 avec la mise en place des appels à projet ; - Déplacement du soutien aux organisations d'événementiels culturels structurants de la FA 1 à 4 ; - Suppression du soutien aux restaurants ; - Suppression des conditions de dépassement du plafond de 64 000 €.
FA 2 : Développement des activités agricoles et forestières	3 fois	- Ajout, pour l'action 1, du soutien à la création ou à la modernisation d'ateliers de transformation (hors CUMA) et de l'aide aux collectivités pour l'acquisition de foncier (dans le respect des lignes de partage)
FA 3 : Soutien aux entreprises	4 fois	- Ajout des associations comme bénéficiaires ; - Ajout de la prise en charge des matériels roulants. ; - Ajout d'une liste complète et précise des organismes pouvant apporter leur soutien ; - Plafonnement de l'aide à 80 000€ puis à 64 000 € ; - Ajout de conditions d'admissibilité pour les restaurants aidés.
FA 4 : Services de proximité	3 fois	- Ajout du soutien à la création et l'aménagement de jardins collectifs ; - Plafonnement de l'aide à 64 000€ ; - Ajout du soutien à la création ou au développement de lieux d'accueil (tiers lieux) ; - Ajout du soutien aux organisations d'événementiels culturels structurants ; - Ajout d'un soutien à la création ou au développement de services en lien avec l'ESS
FA 5 : Coopération	2 fois	- Ajout de la prise en charge de frais de personnel affectés à l'action de coopération et de la prise en charge d'étude opérationnelle, - Plafonnement à 40 000 € - Modification de la prise en charge frais personnel et de déplacements, restauration et hébergements
FA 6 : Fonctionnement du GAL	2 fois	- Prise en charge des coûts indirects à hauteur de 15% au lieu de 10%. - Suppression de l'obligation d'avoir 2 ETP
Commun aux FA 1, 2 et 3		- Suppression de la condition de localisation du porteur de projet sur le territoire du GAL ; Prises en charge des frais de déplacement non pas au réel mais sur la base de coûts simplifiés ; - Prise en charge des frais de restauration et d'hébergement non pas au réel mais sur la base de montants forfaitaires.

Liste des porteurs interrogés en mars-avril 2022 :

Porteur de projet	Intitulé du projet	Localisation projet	Date réception dossier	Date Paiement FEADER	Modalité d'entretien
Trottin'Gard	Achats de trottinettes électriques	Alentours d'Alès	02/2017	19/07/2019	Physique
Association sentiers vagabonds	Lancement d'une activité de VTT à assistance électrique sur le territoire des Cévennes	Anduze	04/2016	24/05/2019	Physique
Mas Ribard	Développement de la capacité d'accueil et de la qualité de services du Mas Ribard à Bréau-et-Salagosse	Bréau Mars	10/2017	19/02/2021	Physique
Association les jardins du Galeizon	Achat d'un broyeur pour la valorisation et réduction des déchets verts	Cendras	08/2018	20/12/2019	Physique
Commune de Dourbies	Réhabilitation d'une passerelle en bois sur la Dourbie	Dourbies	09/2017	25/05/2020	Téléphone
SARL Ordidoc	Développement d'un service informatique nouvelle génération	Ganges	05/2017	25/05/2020	Physique
Boucherie du Clap	Création d'une boucherie, charcuterie, traiteur, pâtisserie et épicerie fine à Méjannes-le-Clap	Méjannes le Clap	11/2016	19/10/2018	Physique
Menuiserie Pesin	Développement commercial de la fabrication de meubles design par la menuiserie Pesin grâce à la vente en ligne sous la marque Openwood	Méjannes Les Alès	02/2017	18/12/2020	Physique
Gîte de la Peyrarié	Développer une offre complémentaire au gîte de la Peyrarié	Peyrolles	04/2018	19/02/2021	Physique
Menuiserie Salery	Achat d'une machine à commande numérique 5 axes, de son outillage et de ses options	St Hippolyte du Fort	02/2016	20/07/2018	Physique
Commune de St Julien les rosiers	Création de jardins familiaux	St Julien les Rosiers	02/2017	17/09/2019	Physique
Romain Gleyzon	Création d'une boulangerie à Saint-Maurice-de-Cazeville	St Maurice de Cazeville	04/2019	20/11/2020	Physique
Commune St Sébastien d'Aigrefeuille	Aménagement d'une terrasse au point multi-services de St-Sébastien-d'Aigrefeuille : point multi service l'Ortalet	St Sébastien d'Aigrefeuille	03/2016	06/12/2019	Physique
Commune de St Victor de Malcap	Création de jardins collectifs	St Victor de Malcap	03/2017	27/11/2020	Physique
Commune de Trèves	Création de jardins communaux	Trèves	11/2016	21/12/2018	Téléphone
Camping Le Mouretou	Mise en valeur du camping pour répondre au cahier des charges de la classification 3 étoiles de l'Hôtellerie de plein air	Val d'Aigoual	12/2016	22/03/2019	Physique
La coconnière de Valleraugue	Aménagement pour la réouverture de la Coconnière de Valleraugue -achat de fenêtres	Val d'Aigoual	05/2018	17/04/2020	Téléphone

Parc National des Cévennes	Agrandissement de la boutique paysanne Terres d'Aigoual	Val d'Aigoual	01/2016	17/07/2020	Téléphone
Marlen Nagy	Création d'une boulangerie artisanale au cœur d'un village Cévenol :	Val d'Aigoual	03/2018	21/02/2020	Téléphone
Mas Favières	Création d'une cabane d'observation	Val d'Aigoual- Notre- Dame de la Rouvière	10/2017	23/08/2019	Téléphone
CC Pays Viganais	Achat d'un parc instrumental - Orchestre à l'école	Vigan	11/2018	21/08/2020	Physique

SYNTHESE DES ENTRETIENS INDIVIDUELS MARS - AVRIL 2022

PORTEURS INTERROGES :

21 porteurs	7 publics : communes, communautés de communes, parc national			14 privés : autoentrepreneur, entreprises individuelles, sociétés, associations		
13 entretiens physiques et 8 entretiens téléphoniques						
Temps moyen entre réception du dossier et dernière date de paiement : 2,4 ans						
Type de dépenses : équipements ; travaux intérieur ou extérieur						
QUESTION 1 : Comment se porte votre activité depuis la clôture de votre demande de subvention ?	Maintien de l'activité : 10			Développement de l'activité : 11		
QUESTION 2 : Quels effets significatifs pouvez-vous mesurer sur votre activité depuis la réalisation de votre projet ?	Augmentation clientèle/participation : 7	Satisfaction clientèle/participants : 7	Meilleure autonomie financière : 1	Meilleure visibilité : 2	Création activité réussie : 2	Meilleure qualité de travail ou de service : 2
QUESTION 3 : La réalisation de ce projet a-t-elle un impact sur votre périmètre d'action sur le territoire ?	NON : 14	Oui : 7 (3 plus de partenariat : périmètre de commercialisation)				
QUESTION 4 : La réalisation de ce projet a-t-elle un impact économique mesurable ? Si oui par quel critère et quelle est votre observation ?	NON : 5 (jardins par exemple)	Maintien du chiffre d'affaires : 2	Augmentation du chiffre d'affaires ou participation au chiffre d'affaires global : 14			
QUESTION 5 : La réalisation de ce projet a-t-elle un impact en termes d'emplois directs au sein de votre structure ? Si oui, quels types d'emplois et combien de personnes sont concernées ? (Annuel, saisonnier, CDD, permanent, H/F/mixte, ...)	NON : 7	Participation emplois existants (autres missions)	OUI : 12,35 ETP + 2 apprentis + 1 stagiaires			
QUESTION 6 : La réalisation de ce projet a-t-elle un impact en termes d'emplois indirects sur le territoire ? Si oui, quelle est votre observation ?	NON : 8	OUI (partenaires, fournisseurs/producteurs locaux) : 13				

QUESTION 8 : Comment évaluez-vous les interactions avec les autres acteurs du territoire ? Le soutien LEADER a-t-il contribué à plus de mise en réseau de façon directe ou indirecte ? Si oui comment ?	NON : 10	OUI (liens partenaires, acteurs territoires, nouveaux clients) : 11			
QUESTION 9 : Observez-vous d'autres retombées indirectes ?	Plus de lien social : 5	Diversification du travail, plus de créativité : 3	Diminution impact environnemental/Participation à la biodiversité : 3		
QUESTION 10 : Comment les résultats observés vont-ils s'inscrire dans le temps ?	Investissement matériel de qualité donc durable dans le temps : 17	Doute sur la pérennité de l'activité : 2	Activité qui fonctionne bien : 11		
QUESTION 11 : Ce soutien par le programme LEADER et les co-financeurs vous donne-t-il d'autres idées de projets ou d'améliorations ?	NON pas pour le moment : 7	OUI : 14 (nouvel aménagement, nouveaux locaux, investissement matériel...)			
QUESTION 12 : Selon vous, quels types d'actions devraient soutenir le prochain programme LEADER pour continuer de renforcer la dynamique du territoire rural des Cévennes ?	Faire venir les clients en centre-ville ; Aider le petit commerce ; Aider les autoentrepreneurs ; Action de transition écologique ; Action de mobilité douce ; Soutien installation agriculteurs ; Restauration du patrimoine bâti ; Maintien des techniques et savoir-faire anciens ; Services aux populations ; Lieux collectifs				
QUESTION 13 : Avez-vous des suggestions d'améliorations à apporter vis-à-vis du fonctionnement propre du GAL et/ou pour mieux faire connaître le programme auprès des bénéficiaires ?	Simplifier la demande (formulaire) : 8	Faciliter l'accès au cofinancement : 2	Aider à la trésorerie : 5	Raccourcir les délais de paiement : 4	Rendre le passage en comité de programmation plus convivial : 6
QUESTION 14 : Ce partenariat avec le GAL vous a-t-il donné envie de vous impliquer dans des actions de développement local, comme par exemple participer au CP du GAL ou vous investir dans une collectivité ?	Déjà impliqué : 4	Pourquoi pas : 2	Oui si leur disponibilité le permet : 6	Oui mais manque de temps : 2	

Extrait de l'évaluation à mi-parcours (2018) sur la programmation des dossiers :

	ATOUTS	FAIBLESSES	PRECONISATIONS
Comité de programmation	- Lieu intersectoriel où les acteurs du territoire peuvent se retrouver autour de projets communs - Composition représentative des territoires, des secteurs d'activités, du public et du privé - Recherche de l'intérêt du territoire avant les intérêts propres - Possibilité de donner son avis et de s'exprimer librement sur les sujets - Porteurs de projets présents pour exposer leur projet et le défendre	- Une partie des membres du comité de programmation a le sentiment que les décisions sont prises en amont et que leur avis n'est que consultatif - Difficultés pour les membres de donner leur avis en peu de temps malgré le travail préparatoire des animatrices qui leur envoient des fiches synthétiques en amont - Le temps de parole des porteurs de projet est court (5 minutes) - Les porteurs de projets ne savent pas qui sont les membres du comité de programmation devant qui ils parlent	Faire évoluer la notation pour parvenir à un sentiment d'implication plus important de la part des membres : Demander aux membres une "pré-réflexion" sur cette notation en lien avec les fiches synthétiques fournies avant le comité Installer devant chaque membre du comité un chevalet avec son nom lors des réunions de comité de programmation pour que les porteurs de projet les identifient
Comité Technique	- Une occasion de rencontres entre les EPCI et partenaires du GAL : renforce la mise en réseau des acteurs des Cévennes	- Les membres du comité sont parfois impliqués dans le suivi des actions et par conséquent sont moins objectifs	Les techniciens concernés par des projets sortent au moment des débats.